



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Office luxembourgeois de l'accueil
et de l'intégration



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
DE L'ACCUEIL ET
DE L'INTÉGRATION

Conférence nationale pour l'intégration

«S'écouter et agir: haut a muer »

Luxembourg, le 20 novembre 2010

Table des matières

| | |
|--|--|
| <u>1. Préface de Madame Christiane Martin</u> | p. 3 |
| Directrice de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration | |
| <u>2. Mot de bienvenue de Monsieur Ernst Moutschen</u> | p. 4 |
| Chef de la représentation de la Commission Européenne au Luxembourg | |
| <u>3. Discours tenu par Madame Marie-Josée Jacobs</u> | p. 7 |
| Ministre de la Famille et de l'Intégration | |
| <u>4. Table ronde « Les partis politiques et les étrangers au Luxembourg »</u> | p.11 |
| <ul style="list-style-type: none">• Introduction à la table ronde avec les partis politiques par le CEFIS• Table ronde et discussion plénière• Questions et réactions relatives à la table ronde• Réponse de Monsieur Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration• Réponse de Monsieur Felix Braz, député-maire | |
| <u>5. Ateliers de discussion</u> | p.36 |
| <ul style="list-style-type: none">• Atelier 1 : « Travailler au Luxembourg, état des lieux et perspectives »• Atelier 2 : « S'écouter et agir dans les quartiers, les communes et les régions »• Atelier 3 : « Citoyen et étranger »• Atelier 4 : « S'écouter et agir avec et dans la presse » | <p>p.36 p.43 p.47 p.52</p> |
| <u>6. Discours de clôture : « L'intégration au Luxembourg: un modèle à petite échelle pour un défi mondial »</u> | p.57 |
| Monsieur Sundeep Bhardwaj, vainqueur de « JCI Luxembourg Public Speaking and Debating Academy » | |

1. Préface de Madame Christiane Martin

Directrice de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration

La première Conférence nationale pour l'intégration avait pour objectif de lancer un débat sur la réciprocité et la responsabilité partagée, donc le rôle de chacune et de chacun, luxembourgeois(e) et non-luxembourgeois(e) dans le processus de l'intégration des étrangers au Luxembourg.

Il m'importe de souligner que beaucoup d'acteurs de l'intégration se sont appropriés cette responsabilité par leur implication dans les préparatifs des ateliers et par leur présence à la conférence : les ministres et les ministères concernés, le Conseil national pour étrangers, les associations d'étrangers et celles œuvrant en faveur de l'intégration, des représentants des médias et du Conseil de presse, la Chambre de Commerce, les représentants locaux et les représentants du monde politique. Je tiens à les remercier ici.

Le présent rapport constituera certainement une base de discussion pour la politique d'intégration future, notamment dans le cadre du Plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations. Les conclusions tirées de la table ronde avec les partis politiques, des ateliers et de la plénière du 20 novembre 2010 serviront de points de départ pour de nouvelles réflexions en la matière.

Je vous souhaite une bonne lecture, et permettez-moi d'émettre les vœux que le sujet « *Ecouter et agir : haut a muer* » ne restera pas lettre morte.

2. Mot de bienvenue de Monsieur Ernst

Moutschen

Chef de la représentation de la Commission européenne au Luxembourg

Monsieur le Président de la Chambre,
Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi de vous accueillir, aujourd'hui, ici au Bâtiment Jean Monnet, le bâtiment principal et le siège de la Commission à Luxembourg et de vous souhaiter la bienvenue à la Conférence Nationale de l'Intégration, intitulée « S'écouter et agir - Haut à muer ».

C'est fin juin 2010 que le Conseil européen a adopté la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance destinée à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive durant la prochaine décennie.

Cette stratégie prévoit parmi cinq objectifs chiffrés qu'un taux d'emploi de 75% devrait être atteint d'ici 2020, ce qui doit être encouragé, notamment par une meilleure intégration des migrants légaux.

Or, en ces temps de crise économique les migrants sont parmi les groupes de la population des plus vulnérables. Environ deux millions de ressortissants de pays tiers sont actuellement sans emploi dans l'Union européenne. Les risques d'exploitation et d'exclusion sont beaucoup plus élevés pour eux, particulièrement pour les femmes, les nouveaux arrivés et les moins instruits. Les efforts d'intégration resteront donc cruciaux puisque l'immigration continuera à former nos sociétés à plus long terme.

L'Europe doit faire face à des défis démographiques qui rendent l'immigration nécessaire pour la durabilité de notre modèle social. L'intégration réussie est cruciale pour faire de l'immigration une source de richesse culturelle et économique.

L'intégration réussie signifie l'égalité des droits, des obligations et des opportunités pour tous les résidents.

C'est ce message que le Conseil européen de Tampere en 1999 a délivré quand les Etats membres ont convenu que le statut juridique et les droits des ressortissants des pays tiers en possession d'un permis de séjour devaient être identiques à ceux des ressortissants des Etats membres. Les migrants en situation régulière doivent voir leurs droits reconnus. Cela comporte le droit de travailler, le droit d'accès à l'enseignement et aux droits de santé et la possibilité d'obtenir la nationalité de l'Etat membre dans lequel ils habitent.

Le programme de La Haye, adopté en 2004, souligne la nécessité d'une plus grande coordination des politiques nationales et des initiatives européennes dans ce domaine. Il

déclare également que les futures initiatives de l'Union européenne devraient se fonder sur un cadre élaboré à partir de principes de base communs. Ceux-ci ont été mis en œuvre dans le programme commun pour l'intégration qui a été présenté par la Commission en septembre 2005.

Tous les outils pour l'intégration qui étaient prévus dans le cadre de ce programme ont pu être mis en œuvre au cours des dernières années :

- le réseau de points de contact nationaux sur l'intégration, un groupe d'experts gouvernementaux en charge de la politique d'intégration dans leur pays et coordonné par la Commission européenne ;
- le portail internet sur l'intégration, www.integration.eu, qui offre des informations telles que des actualités, des événements, des bonnes pratiques et des liens utiles. Le site est devenu en peu de temps un outil consolidé qui est géré par une équipe comprenant les coordinateurs dans tous les Etats membres ;
- le manuel de l'intégration à l'attention des décideurs politiques et des praticiens qui contient des exemples de bonnes pratiques recueillis à l'aide d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux. Trois éditions différentes dans toutes les langues officielles de l'Union européenne ont été publiées respectivement en 2004, 2007 et au début de cette année ;
- Le Forum d'intégration européenne, qui est une plateforme de dialogue avec la société civile, géré par la Commission en coopération avec le Comité économique et social européen ;
- Le Fond européen pour l'intégration qui fournit une aide financière pour l'intégration des citoyens des pays tiers, pour la période de programmation actuelle allant de 2007 à 2013. Ce fond est doté de 825.000.000 d'Euro.

Pas plus tard que lundi dernier, la Commission a publié un appel à proposition. Le cofinancement communautaire pourra s'élever jusqu'à 90% des coûts éligibles. L'appel restera ouvert jusqu'au 14 décembre 2011. Il est prévu de proposer un nouvel instrument pour la prochaine période de programmation allant de 2014 à 2020. Et finalement, trois rapports annuels sur la migration et l'intégration ont été rédigés.

Depuis 2007 la Commission a établi des rapports à l'occasion des conférences ministérielles sur l'intégration, le plus récent a été pour la quatrième conférence en 2010. En décembre 2009, en adoptant le programme de Stockholm, les Etats membres ont invité la Commission à développer un mécanisme de coordination pour les politiques d'intégration.

La déclaration approuvée lors de la conférence de Saragosse en avril, a été officiellement adoptée par Conseil en juin 2010, qui a notamment invité la Commission à lancer un projet pilote en vue de l'évaluation des politiques d'intégration.

Le Conseil a également demandé à la Commission d'élaborer un nouveau programme européen commun sur l'intégration, y compris un mécanisme de coordination tel que proposé par le programme de Stockholm. Après une phase de consultations intensives, la Commission travaille actuellement à ce deuxième programme européen commun pour l'intégration, en partenariat avec les Etats membres, les autres institutions européennes et

la société civile. L'adoption de cette initiative est prévue durant le premier semestre 2011.

Voilà, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter des travaux fructueux dans les différents ateliers et je vous remercie de votre attention.

3. Discours tenu par Madame Marie-Josée Jacobs Ministre de la Famille et de l'Intégration

Monsieur le Président de la Chambre des Députés,
Monsieur le Député,
Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Echevins et Conseillers.
Mesdames et Messieurs,

Nous commençons de bonne heure notre conférence d'aujourd'hui.

En effet, nous avons un programme très chargé, programme qui vous sera présenté plus en détail à la suite de mon intervention par Madame Christiane Martin, Directrice de l'OLAI. Et je l'avoue que c'est dur pour un samedi matin et je félicite par conséquent celles et ceux qui sont déjà au rendez-vous.

Je veux aussi témoigner notre sympathie à nos amis du CLAE pour leur perte, leurs soucis et inconvénients qui les ont frappés lors de l'incendie il y a peu de temps et je peux vous assurer que nous sommes avec vous.

J'aimerais aussi remercier Monsieur Ernst Moutschen, Chef de la Représentation permanente de la Commission européenne ici au Luxembourg pour nous avoir mis gracieusement à disposition les salles de réunion et la cantine du Bâtiment Jean Monnet, mais également et surtout son équipe administrative et technique qui nous ont appuyé et nous appuieront tout au long de la journée.

Depuis la dernière conférence nationale pour étrangers, qui a eu lieu en avril 2007, il y a eu un certain nombre de changements législatifs importants, dont certains ont d'ailleurs été annoncés lors d'une conférence nationale. Il y a la loi électorale, la loi sur la double nationalité qu'à l'occasion de la conférence 2007, Monsieur le Président de la Chambre des Députés a présentée alors en sa qualité de Président de la Commission juridique de la Chambre des Députés, la loi sur la libre circulation et l'immigration et aussi la loi portant sur l'accueil et l'intégration des étrangers.

Cette dernière qui a adaptée la législation existante en matière d'intégration au Luxembourg, et a entre autres donné une première définition explicite de l'intégration.

Dorénavant, l'intégration s'articule autour d'un côté la réciprocité et de l'autre la responsabilité partagée. Permettez-moi de vous dire quelques mots sur cette nouvelle approche de notre politique d'intégration au Luxembourg. Tout d'abord, un bref rappel du contexte européen, que Monsieur Moutschen vient d'ailleurs aussi de faire, qui a sans nul doute une influence certaine sur le développement de la politique du Grand-Duché de Luxembourg en la matière.

Comme vous le savez, en 2004 le Conseil de La Haye a souligné la nécessité d'une plus

grande coordination des politiques d'intégration nationales et a adopté les principes de base communs. Ces principes de bases sont au nombre de onze et couvrent les domaines comme l'éducation, la formation, le travail ou la participation sociale et civique.

La réciprocité et la responsabilité partagée se retrouvent dans ces principes de base comme fil conducteur. Les instruments développés au niveau de l'Union européenne en matière d'intégration n'ayant pas de caractère contraignant, il n'en reste pas moins que l'échange continu sur ces instruments entre instances des différents Etats membres crée une certaine pression en vue de leur adoption d'une manière ou d'une autre.

Ce qui explique aussi que dans la nouvelle loi du 16 décembre 2008, le terme intégration désigne un processus à double sens par lequel un étranger manifeste sa volonté de participer de manière durable à la vie de la société d'accueil, qui sur le plan social, économique, politique et culturel prend à son égard toutes les dispositions afin d'encourager et de faciliter cette démarche.

Ainsi, le Luxembourg considère qu'une intégration réussie ne se fera que si le projet d'intégration est partagé par les deux côtés, luxembourgeois et non luxembourgeois. Parallèlement à la mise en place d'instruments au niveau européen, nous avons déjà travaillé au Luxembourg dans l'optique propice à l'intégration des étrangers qui souhaitent activement en faire partie. Je vise notamment la participation politique et l'ouverture aux ressortissants communautaires et ensuite aux non-communautaires au fil des années du droit de vote aux élections communales.

Je suis confiante que les engagements pris par le gouvernement en 2009 dans ce contexte puissent être adoptés par notre Chambre des Députés avant la fin de cette année. Nous entendrons tout à l'heure la position des partis politiques en la matière. D'ailleurs en vue des prochaines élections communales en octobre 2011, une campagne nationale incitant et invitant les étrangers à s'inscrire sur les listes électorales se prépare depuis quelques mois. La conférence nationale est pour moi l'occasion pour la lancer officiellement. Une conférence de presse aura lieu à cet égard à la suite de la table-ronde avec les partis politiques.

La composition du comité d'accompagnement de la campagne est une première au Luxembourg. Il s'agit de représentants des partis politiques, des syndicats, des ministères compétents et du milieu associatif. Ledit comité concrétise la volonté du gouvernement d'œuvrer de manière concertée et inclusive dans la mise en œuvre d'une politique d'intégration efficiente.

Permettez-moi d'émettre le vœu que ce modèle de collaboration se poursuive dans le futur dans d'autres dossiers ayant trait à l'intégration. La campagne ainsi que l'atelier thématique qui va suivre, seront des occasions uniques pour créer un réel débat publique autour de cette question. L'inscription constitue une occasion unique pour les non-nationaux de se faire entendre et d'exercer leur droit de participation à la vie communale. Le défi est ainsi lancé de notre côté et j'espère et je suis sûr qu'il sera relevé par nos concitoyens étrangers et leurs relais.

Mesdames et Messieurs, l'OLAI a comme mission la coordination de la politique nationale d'intégration dont la lutte contre les discriminations fait partie intégrante. Une coordination présuppose plusieurs acteurs qui ont un rôle, une responsabilité à leur niveau et dans leur domaine. Responsabilités aux niveaux des acteurs institutionnels, je pense aux différents ministères membres du comité interministériel, aux communes mais également aux partis politiques. Quand on parle de responsabilités partagées on parle également de responsabilités des médias, aussi bien traditionnellement luxembourgeois que les médias dits étrangers basés au Luxembourg et je remercie beaucoup le Président du Conseil de Presse d'être avec nous aujourd'hui. Les médias en tant que formateurs d'opinions ont un rôle important à jouer chacun vis-à-vis de son public respectif. Finalement les associations d'étrangers ou celles œuvrant en faveur de l'intégration sont des relais importants pour leurs membres et pour leur interaction avec la société d'accueil.

Les quatre ateliers organisés à la suite de cette session plénière sont le fruit de cette nouvelle approche de responsabilité partagée. En effet et pour la première fois, ils ont été préparés et élaborés en collaboration étroite avec les partenaires institutionnels et associatifs. Je souhaite vivement remercier le Conseil de presse, le Syvicol, les ministères du Travail et de l'Emploi, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, l'Administration de l'Emploi, la Direction de l'immigration ainsi que la Chambre du Commerce pour leur engagement et volonté affichés de collaborer avec nous dans cette voie.

Je suis convaincue que cette nouvelle approche nous permettra de mieux avancer et j'ose exprimer le souhait qu'on arrivera par ce biais à contrecarrer des voix dissidentes, extrémistes et xénophobes mais qui deviennent plus fortes voire plus écoutées.

L'étude que le Centre d'études et de formation interculturel et social vous présente dans vos fardes, étude portant sur l'interaction entre étrangers et luxembourgeois nous permettra d'agir et de proposer des pistes. Je suis heureuse de vous annoncer que l'OLAI organisera au cours du premier trimestre 2011 une table ronde portant spécifiquement sur cette étude. Je vous invite d'ores et déjà de prendre connaissance des résultats.

Mesdames et Messieurs le Grand-Duché de Luxembourg s'est doté d'une législation particulièrement ambitieuse et novatrice en matière d'intégration et je compte sur votre soutien pour la mettre en pratique.

J'ai le plaisir de vous annoncer dans ce contexte que le Conseil du Gouvernement vient d'adopter dans sa séance du 12 novembre dernier des règlements sur les commissions consultatives communales à l'intégration et le contrat d'accueil et d'intégration, Nous sommes dans l'attente des avis des instances consultatives. Le projet de plan d'action national figurera à l'ordre du jour du prochain Conseil du Gouvernement.

Pour ce qui est du projet de règlement relatif au Conseil national pour étrangers, nous avons consulté les principales associations et leurs propositions différent. Nous sommes à la recherche d'une solution qui ne sera peut-être pas la solution idéale, mais il faudra pouvoir mettre en place rapidement, coûte que coûte, un nouveau Conseil national.

En attendant l'actuel Conseil fait fonction d'intérim et je l'en remercie bien sincèrement.

Je termine tout en nous souhaitant une journée de discussions et d'échanges fructueux ouvrant de nouvelles perspectives de travail.

Je vous remercie pour votre attention.

4. Table ronde « Les partis politiques et les étrangers au Luxembourg »

Modératrice :

Madame Marie-Laure Rolland

Intervenants :

ADR: Monsieur Jacques-Yves Henckes, député

CSV: Monsieur Maurice Bauer, membre du comité national du CSV et coordinateur de la section internationale

Déi Gréng: Madame Sam Tanson, présidente du parti

DP: Monsieur Guy Daleiden, 1er vice-président du comité directeur du parti

LSAP: Monsieur Georges Engel, vice-président du parti

Déi Lénk: Madame Fabienne Lentz, membre du bureau de coordination du parti

CEFIS: Monsieur Sylvain Besch

Madame Rolland ouvre la table ronde en rappelant qu'en décembre 2007, un collectif réunissant les jeunes membres de six partis politiques du pays a lancé un petit pavé dans la mare de la démocratie luxembourgeoise avec l'initiative "Refresh Democracy". Ses revendications tiennent en trois points:

- ouvrir les partis aux étrangers
- élargir le droit de vote communal
- inciter les étrangers à participer en plus grand nombre aux élections législatives.

Depuis, certaines réformes importantes ont été engagées, en particulier le vote de la loi sur la double nationalité. Une table ronde réunissant des représentants des partis politiques a formulé des questions au sujet de la participation des étrangers à la vie politique de notre pays et notamment des moyens à mettre en œuvre afin qu'ils prennent effectivement part au débat politique.

Présentation par le CEFIS d'une étude sur les partis politiques et les étrangers

Pour bien situer le débat, Monsieur Sylvain Besch du CEFIS présente une étude sur les partis politiques et les étrangers.

Cette étude s'inscrit dans le cadre des recherches du CEFIS sur la participation sociale et politique des étrangers comme moyen et signe de leur intégration. Elle a donné lieu à de multiples publications concernant notamment le bilan des inscriptions, les profils des candidats aux élections communales, ainsi que les commissions consultatives pour étrangers.

L'étude du Cefis traite de deux dimensions :

- l'intégration et la présence des étrangers dans les partis politiques,
- les partis politiques face à l'intégration des étrangers.

En ce qui concerne la question de la présence et de l'intégration des étrangers dans les partis politiques, l'étude réalise une photographie de la situation d'il y a un an et demi, donc d'avant les élections législatives de juin 2009.

Des entretiens ont été réalisés avec les responsables des partis politiques en 1999 et en 2009. Il y a aussi les données quantitatives exhaustives sur les inscriptions sur les listes électorales, les candidatures et, surtout, l'analyse des statuts, des programmes de base et des programmes électoraux. La présence des étrangers dans les partis politiques sera considérée à travers 3 indicateurs :

- les membres de nationalité étrangère (et non d'origine étrangère, c'est important de le souligner) dans les partis politiques,
- les candidats étrangers aux élections communales, lors des dernières élections communales,
- les membres de nationalité étrangère dans les commissions communales.



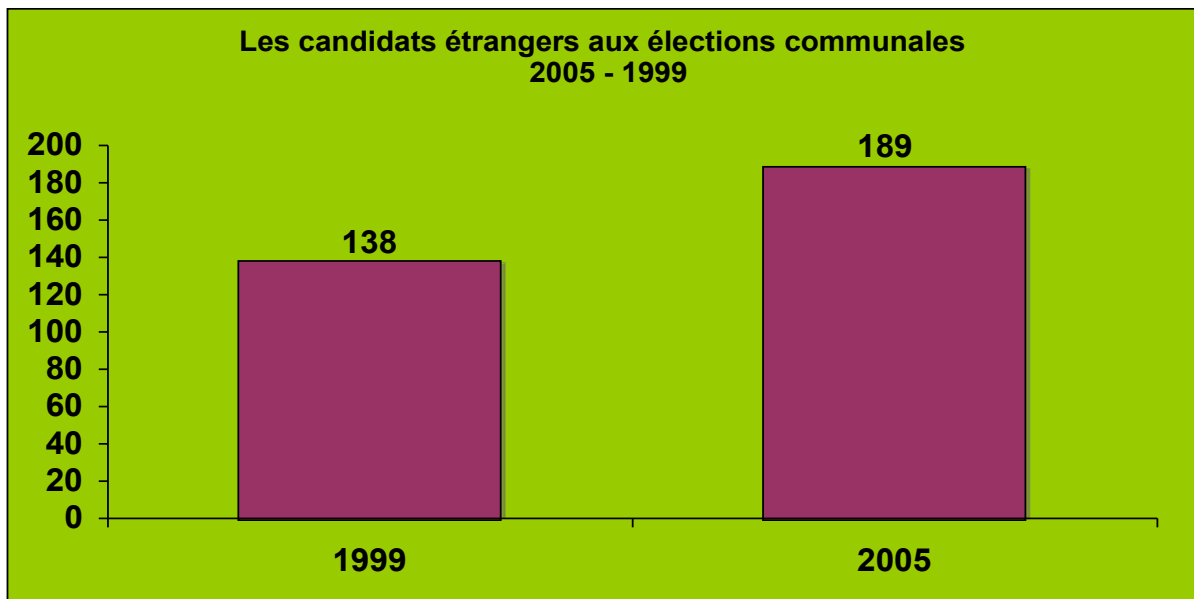
Base: partis représentés à la Chambre des Députés 2008. Source: SESOPI-CI, RED 13

Ce graphique montre la proportion de membres étrangers au sein des partis politiques représentés à la Chambre des Députés en 2008. La proportion de membres étrangers ne dépasse pas le seuil des 10%, qui est le seuil du *DP*.

Il faut aussi signaler qu'on trouve les mêmes proportions de femmes étrangères ou de jeunes étrangers dans les sections Jeunes ou Femmes des grands partis. Si on s'intéresse à la qualité de la participation des étrangers au sein des partis politiques, le constat est très clair: les étrangers ne sont pas présents dans les structures de décision, ils n'occupent pas de postes à haute responsabilité.

Il n'y a pas non plus de monitoring, il n'y a pas de statistiques sur l'évolution de la participation des étrangers au processus de décision. Il n'y a pas ou peu d'objectifs concrets quant à la représentation des étrangers dans les organes décisionnels du parti et peu ou pas de mécanismes concrets pour promouvoir et augmenter la présence des étrangers dans le parti ou dans les organes décisionnels.

Il y a quand même une exception: dans le comité directeur du parti communiste, en 2009, un quart des membres étaient de nationalité étrangère.



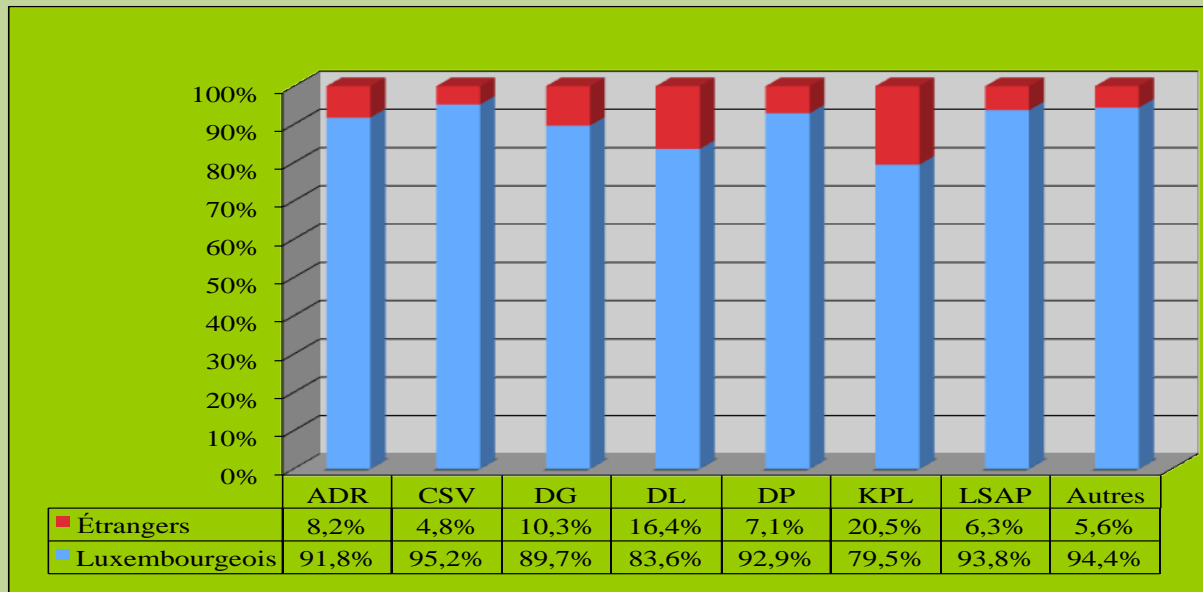
Source: CEFIS, RED 13

En ce qui concerne les candidatures d'étrangers lors des élections communales, on en comptait 189 en 2005, contre 138 en 99. Il y a donc eu une augmentation de 37%.

Cependant, cela ne fait toujours que 6% de l'ensemble des 3200 candidats aux dernières élections communales. La proportion de candidats étrangers reste donc tout à fait marginale. Evidemment ces chiffres doivent être placés dans le contexte du champ politique luxembourgeois et de son système électoral, qui veut que pour qu'un candidat soit éligible, il doit être connu, il doit recueillir des voix dans la communauté luxembourgeoise, qui constitue la majorité des électeurs et si possible aussi quelques voix parmi les communautés ou les groupes des électeurs étrangers.

Il faut aussi souligner que les candidats ont un profil spécifique. L'étude sur les profils des candidats dans les communes à scrutin proportionnel révèle que la durée moyenne de résidence dans la commune pour l'ensemble des candidats est de 28 ans, ce qui est énorme. Cela montre bien l'ancrage local des candidats aux élections communales.

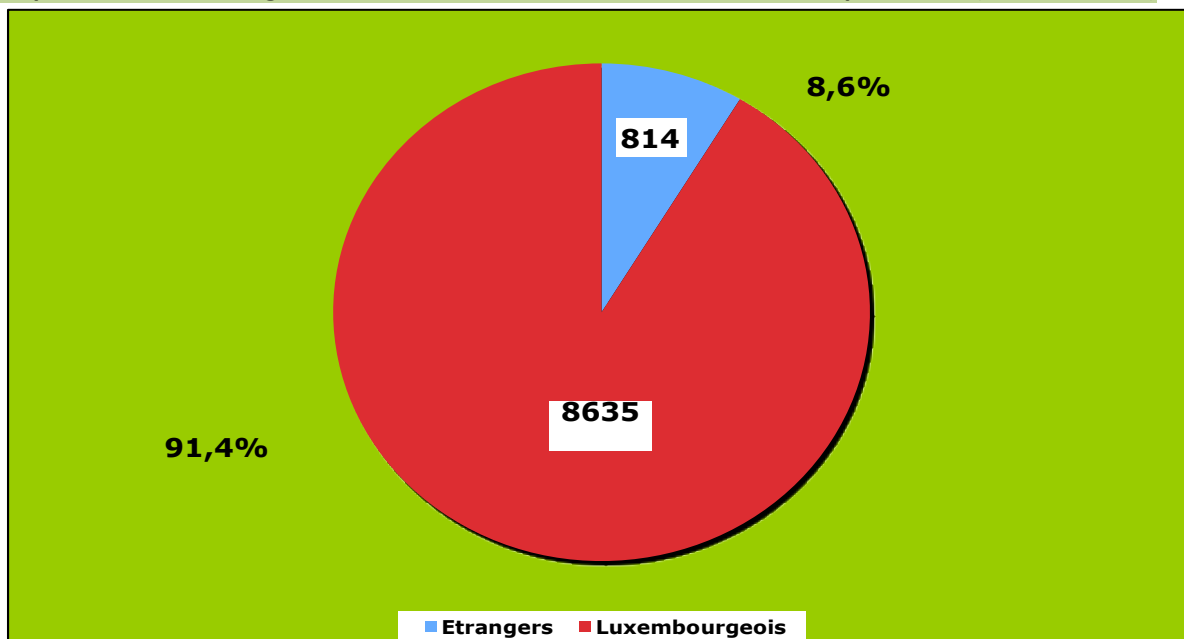
La proportion de candidats étrangers et luxembourgeois dans les partis politiques lors des élections communales de 2005



Source: CEFIS, RED 13

On remarque que la proportion de candidats étrangers reste très faible pour tous les partis, avec, toutefois, une présence plus importante dans les petites formations de gauche. C'est une tradition depuis l'ouverture du droit de vote aux étrangers pour les élections communales. Déjà en 1999 et également en 2005, *Déi Gréng*, le *KPL* et *Déi Lénk* ont proportionnellement et traditionnellement plus de candidats étrangers sur leur liste. Il faudrait évidemment aussi intégrer dans ces réflexions le fait que les trois grands partis couvrent l'ensemble du territoire et sont présents avec des listes dans l'ensemble des communes avec scrutin proportionnel, ce qui n'est pas le cas des partis de taille moyenne ou de plus petite taille.

La présence des étrangers dans les commissions communales autres que les CCI (1^{er} mars 2007)



768 (94%) ressortissants UE, 46 (6%) ressortissants de pays tiers. Source: CEFIS, RED 13

Il apparaît dans nos études et recherches que les commissions communales peuvent être un tremplin pour être candidat aux élections communales. Or, sur l'ensemble des commissions communales de l'ensemble du pays il n'y a que 8,6% d'étrangers et le taux de ressortissants des pays tiers n'est que de 6% parmi l'ensemble des membres étrangers des commissions communales. Si on ne considère que les commissions communales autres que les commissions communales d'intégration, la proportion des étrangers membres n'est que de 3,5%, donc extrêmement faible.

Or, lors de l'étude du profil des candidats, on a remarqué que les candidats investissent surtout les commissions communales autres que les commissions communales d'intégration et donc les commissions communales autres que les commissions communales d'intégration sont aussi un meilleur tremplin pour être candidat aux élections communales.

Le deuxième volet de l'étude s'est basé sur une analyse détaillée des programmes électoraux des différentes formations politiques. Nous avons analysé le positionnement des partis par rapport au droit de vote national. Ceci est un des points qui permettent le mieux de différencier les partis au Luxembourg.

- *Déi Lénk* et *Déi Gréng* plaident en faveur d'une citoyenneté de résidence incluant le droit de vote des résidents étrangers, sans obligation d'acquérir la nationalité luxembourgeoise.
- *DP* et *LSAP* se disent ouverts à la réflexion sur la participation électorale au niveau national, mais après évaluation des mesures d'intégration ou de l'impact de la nouvelle loi sur la nationalité.
- Pour l'*ADR*, la citoyenneté pleine et entière passe par l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise avec la précision importante que l'*ADR* est toujours partisan de la nationalité unique.
- Le *CSV* est partisan de la plurinationalité qui permet de devenir luxembourgeois tout en gardant sa nationalité d'origine.
- Le *KPL* demande de faciliter l'accès à la nationalité luxembourgeoise.

Je n'ai pas abordé ici la question des obstacles et des efforts des partis politiques pour l'intégration des étrangers en leur sein. Il y a eu des efforts et il y a eu des évolutions depuis un an et demi. Ces questions feront l'objet de la table ronde avec les partis politiques.

Tour de table

Après la présentation de cette étude par M. Besch, il a été procédé à un tour de table des représentants des partis politiques concernant deux questions précises, et ensuite à un échange de vues avec la salle.

Votre parti poursuit-il une politique de recrutement active de membres étrangers ? Si oui, en quoi consiste-elle ?

- ***Déi Lénk*** : Notre parti ne mène pas de politique de recrutement active identifiable en tant que telle, ce qui est peut-être imputable à un manque de moyens. Par contre,

nous essayons de faire des efforts sur le plan de la communication, en recourant aux langues réellement parlées au Luxembourg. Ce faisant, nous parvenons à diffuser nos idées à un public plus large, à mieux entrer en contact avec les étrangers et, dans le meilleur des cas, à les faire adhérer à notre parti.

- **Déi Gréng** : Il convient ici de nuancer le bilan assez négatif présenté par Monsieur Besch, en tout cas en ce qui concerne notre parti. Ainsi faut-il relever par exemple que la porte-parole des jeunes verts n'est pas de nationalité luxembourgeoise et qu'aux dernières élections partielles destinées à renouveler le conseil exécutif, un citoyen allemand a supplanté un citoyen luxembourgeois.

Depuis vingt ans, nous œuvrons pour une meilleure intégration des étrangers dans le débat politique. Déjà avant les changements législatifs nous plaidions en faveur de cette cause. Au lendemain de ces changements, nous avons soumis des amendements pour empêcher que l'on n'adopte des dérogations au droit de vote des étrangers, ainsi que des restrictions de celui-ci.

Notre lutte n'a hélas pas toujours été couronnée de succès. En pratique, pour ce qui en est du recrutement de membres étrangers actifs, nous opérons par le biais des campagnes, qui s'adressent toutefois à l'ensemble des citoyens. Notre principal moyen de recrutement consiste dans la langue utilisée. Nous nous efforçons de ne pas rédiger en allemand seulement, mais aussi en français et, dans la mesure du possible, en d'autres langues, en fonction des sections locales concernées.

- **DP** : Notre parti compte actuellement environ 12% de membres non-luxembourgeois, dont beaucoup sont titulaires d'un mandat communal. L'échange entre les citoyens de nationalité luxembourgeoise et ceux de nationalité étrangère est bénéfique au niveau du parti et à la définition de notre politique, mais, tout comme les autres partis, nous ne disposons pas de stratégies définies pour inciter plus d'étrangers à adhérer à notre parti.

Pour ce qui est de l'inscription sur les listes électorales, nous ne disposons pas d'une stratégie définie non plus, mais nous encourageons toutes nos sections locales à aller à la rencontre des étrangers, à avoir une approche active afin de les convaincre de s'inscrire sur les listes électorales. C'est ce que nous avons déjà fait dans le cadre des élections communales, il y a cinq ans. Nous participons, au niveau national aussi bien que communal, aux campagnes en faveur de l'inscription des étrangers sur les listes de vote.

Au niveau communal, les étrangers membres de notre parti participent à toutes les commissions. Ils font également partie des comités directeurs au niveau local. Cependant au niveau national, on trouve de moins en moins d'étrangers à des postes de responsabilité.

- **LSAP** : Nous cherchons activement à recruter des résidents non-luxembourgeois. Au début de cette année, nous avons créé un groupe spécial: les socialistes pour l'intégration et la citoyenneté (SPIC), qui s'occupe principalement des problèmes des

non-Luxembourgeois, et qui se destine à être leur porte-parole.

Depuis la création de ce groupe à aujourd'hui, 163 nouveaux membres ont rejoint notre parti, dont 24 % de non-Luxembourgeois. Quant au pourcentage global des membres étrangers de notre parti, il est actuellement non pas de 7% mais de 10%. Le taux de croissance des non-Luxembourgeois dans notre parti depuis la création du SPIC a donc augmenté considérablement, à savoir de plus de 14%. Je ne peux qu'inviter tous les partis à s'investir activement dans le recrutement des non-Luxembourgeois, car le résultat de notre initiative est parlant.

Il est donc possible d'augmenter le nombre des adhérents étrangers. L'objectif est naturellement de contribuer activement à l'engagement politique des non-Luxembourgeois et de tenir compte de leur présence massive, car ils représentent quand même 44% de notre population. Le moment est propice pour essayer d'inciter le plus possible de non-Luxembourgeois à s'inscrire sur les listes des élections communales.

- **CSV** : Si l'on compare le pourcentage de non-Luxembourgeois résidant au Luxembourg, qui s'élève à 44 %, à celui du pourcentage de membres étrangers dans notre parti, qui est de 4 %, il est évident que le chemin qui reste à parcourir est long. C'est la raison pour laquelle nous avons créé une section internationale. Nous nous sommes rendu compte que les personnes non-luxembourgeoises, ou celles qui ne parlent pas le Luxembourgeois, ont des difficultés à participer aux travaux des partis du Luxembourg, parce que dans la très grande majorité des cas, les activités au sein des partis politiques du Luxembourg se font soit en luxembourgeois, soit en allemand.

Nous avons voulu réagir face à cette situation en créant notre section internationale, qui œuvre pour une meilleure intégration des non-Luxembourgeois dans la vie active politique du Luxembourg. En ce moment, nous sommes en train d'essayer de recruter et de nous faire connaître. C'est une activité de longue haleine, mais nous avons voulu donner un signe fort et montrer que nous allons à la rencontre des non-Luxembourgeois pour les intégrer dans notre parti.

La question de la langue ne saurait être négligée, parce que la plupart des activités et des débats, surtout en période de campagne électorale, ne se font pas en langue française. Il a donc fallu réagir. Nous essayons de continuer notre travail dans ce sens, et j'espère que la prochaine fois que je vous rencontrerai, nous occuperons la position de leader quant à la présence d'étrangers dans le parti.

Je voudrais quand même ajouter que l'ensemble des partis fait de sérieux efforts pour inciter les non-Luxembourgeois à s'inscrire sur les listes électorales et à participer à toutes les manifestations organisées en faveur d'une meilleure intégration. Et je trouve qu'il faut saluer aussi le fait qu'il y a unanimité au sein des partis du Luxembourg pour accueillir à bras ouverts l'ensemble des non-Luxembourgeois résidant dans notre pays.

- **ADR** : Nous menons une politique de recrutement, mais nous ne faisons pas de distinction entre Luxembourgeois et non-Luxembourgeois. Nous comptons un très fort pourcentage de membres d'origine étrangère, dont un de nos députés, qui, huit jours encore avant de présenter sa candidature, était de nationalité italienne.

Beaucoup de nos membres sont d'origine nord-africaine et yougoslave, mais ont acquis la nationalité luxembourgeoise. Au niveau du Parlement européen, l'ADR est membre du Parti européen des conservateurs et réformistes, et pour cette raison nous collaborons avec les sections locales de ce parti. Aussi, en vue des élections communales, c'est dans le cadre de réunions communes que nous essayons de dynamiser les résidents non-luxembourgeois et de les intégrer dans notre parti. Afin d'informer les étrangers et de les inciter à nous rejoindre, certains de nos bulletins sont bilingues.

Quelles sont les perspectives pour les prochaines élections communales au sein de votre parti: y a-t-il un objectif de présence de candidats étrangers sur les listes ?

Avez-vous des difficultés à trouver des candidats ?

Les partis ont-ils objectivement un intérêt à présenter des candidats étrangers, sachant qu'en 2005, un candidat étranger avait 7% de chances d'être élu (14 élus au total), contre 37% pour un candidat luxembourgeois ?

- **LSAP** : Il est clair que tous les partis politiques essaient d'être représentatifs de toute la population, donc aussi des non-Luxembourgeois. Nous ne nous sommes pas fixés d'objectif déterminé, de la même manière que nous n'avons pas d'objectif déterminé concernant un autre groupe de la population, mais nous nous efforçons de trouver des candidats non-luxembourgeois.

Dans la commune dont je suis bourgmestre, nous avons eu la chance en 1997 de pouvoir faire figurer un non-Luxembourgeois sur notre liste, alors qu'en 2005 ce n'était pas le cas. Pour l'année 2011, nous essayerons de présenter à nouveau des candidats non-luxembourgeois. Cependant, tout ce qui se dit ici relève de la théorie. Nous aurions besoin qu'on nous aide à trouver sur le terrain des personnes qui s'investissent au niveau communal. C'est plus facile à dire qu'à faire.

- **CSV** : Evidemment nous avons essayé nous aussi de faire figurer le plus possible de candidats non-luxembourgeois sur nos listes électorales, mais il faut quand même faire attention à ne pas choisir des candidats simplement parce qu'ils sont de nationalité non-luxembourgeoise.

C'est vrai que l'engagement politique prend beaucoup de temps et exige une motivation forte. C'est pourquoi les partis recherchent d'éventuels candidats dans les milieux associatifs, qui sont très dynamiques. Mais il est tout à fait clair qu'un des objectifs du CSV international est également d'intéresser les personnes non-luxembourgeoises à la politique de notre parti et, à travers cela, de leur donner le goût de participer à des élections. Le meilleur candidat est celui qui se propose de lui-même, qui a fait un certain travail au sein du parti, qui connaît le parti.

Il y a certains points à prendre en considération, notamment le fait que la situation législative a changé avec la nouvelle loi, c'est-à-dire qu'il y a une réduction du délai d'inscription des non-Luxembourgeois. Par ailleurs, il ne faut pas oublier non plus le congé linguistique. Ces deux points pourraient avoir une influence sur la question qui nous intéresse. Nous avons choisi apparemment les meilleurs candidats non-luxembourgeois pour les dernières élections communales, puisque d'après les chiffres, nous présentions le moins de candidats non-luxembourgeois alors nous avons obtenu la grande majorité des élus non-luxembourgeois.

- **ADR** : En collaboration avec nos partis frères, nous établissons des listes en tenant compte du nombre de résidents de la nationalité concernée dans la commune en question et de la force du parti-frère concerné. Aux dernières élections communales de la Ville de Luxembourg, nous avons présenté des représentants de nationalité italienne, portugaise, bosniaque et russe. Cela nous a permis de garder notre siège dans le conseil municipal de la Ville de Luxembourg.

Il est évident qu'un bon candidat bien implanté dans la population représente un atout, mais de tels candidats sont rares. Donc, nous nous efforçons plutôt d'intégrer des étrangers inscrits sur les listes électorales. Nous essayons de gagner leur confiance en leur faisant comprendre que nous avons des représentants qui sont à leur écoute.

- **DP** : Le Parti démocratique est opposé à un système d'objectifs ou de quotas assurant la représentation d'un groupe socioculturel sur les listes d'élections. Nous jugeons discriminatoire une telle approche. En effet, nous estimons qu'elle enfreindrait l'égalité de traitement de tous les membres du Parti démocratique. Je dois dire que ce n'est pas facile de trouver de bons candidats, qu'ils soient luxembourgeois ou étrangers.

Ce n'est pas au niveau de la nationalité que nous rencontrons des problèmes. La vraie difficulté consiste à représenter tout le monde. Prenons comme exemple ma petite commune, composée de trois villages et comptant une soixantaine de nationalités: il serait dérisoire de vouloir présenter comme candidats des résidents de chaque village, des personnes des deux sexes, des représentants de chaque classe d'âge, des candidats appartenant aux différentes nationalités, etc.

Nous essayons de trouver de bons candidats pour représenter la politique de notre parti, qu'il s'agisse de Luxembourgeois ou d'étrangers, de femmes ou d'hommes. La seule chose qui importe, c'est qu'ils représentent notre politique. Nous avons présenté deux étrangers sur notre liste aux dernières élections communales sans avoir fixé de quotas ni d'objectifs.

Nous avons eu trois élus et l'un de nos candidats étrangers est arrivé en quatrième position. Son frère figurait sur la liste du LSAP, qui détient la majorité absolue dans notre commune, mais il est arrivé en dernière position des candidats de leur liste. Je ne voudrais juger personne en me basant sur son résultat électoral, ce que je veux dire c'est qu'il ne suffit pas d'être étranger pour faire une bonne politique ou pour

représenter certaines idées.

- **Déi Gréng** : Nous n'avons pas non plus fixé de chiffres prédéterminés, mais nous voudrions bien entendu au moins égaler le résultat obtenu en 2005. C'est un travail qui se fait surtout en amont, dans le cadre des sections locales. Comme l'ont déjà souligné mes collègues, il s'agit avant tout de recruter des candidats engagés et motivés, peu importe qu'ils soient Luxembourgeois ou étrangers. Il est très difficile de trouver des personnes qui ont envie de s'engager au niveau communal. La plupart de nos sections communales et locales comptent des étrangers qui travaillent activement et qui, de ce fait, figureront sur nos listes s'ils le désirent. Il s'agit aussi d'un travail de politique interne au parti qui consiste à sensibiliser les sections locales.
- **Déi Lénk** : Nous avons comme objectif de faire augmenter le nombre de nos candidats étrangers, qui était de 16% aux dernières élections communales. A travers le choix de nos candidats, nous essayons d'être le plus représentatif possible de la société telle qu'elle est composée. Nous continuerons à avancer dans cette voie, sans toutefois nous fixer de seuil à atteindre.

En ce qui concerne le recrutement de candidats, qui, en plus d'être étrangers, sont porteurs d'un message, nous rencontrons peut-être un peu moins de problèmes que d'autres, puisque nous entretenons des contacts réguliers avec des groupes d'étrangers bien établis dans le pays. Cet échange continu nous facilite la tâche.

Pensez-vous, partis politiques, qu'il soit sain que les élus de ce pays ne représentent que 30% de la population active ?

Ne pensez-vous pas qu'il faille aller au-delà des efforts que vous venez de nous présenter ?

- **ADR** : Nous faisons tous les efforts nécessaires, mais nous ne pouvons pas obliger les étrangers à faire de la politique, pas plus que les Luxembourgeois d'ailleurs. Nous allons donc rester sur nos positions.
- **LSAP** : Je ne pense pas qu'un candidat non-luxembourgeois représente uniquement les non-Luxembourgeois, de même qu'un candidat luxembourgeois ne représente pas qu'une seule catégorie de personnes. Chaque candidat représente tout ce qui fait partie de sa vie, à savoir sa profession, sa famille, son entourage, sa localité, et on ne peut donc pas dire qu'un candidat étranger ne représente que les étrangers. Nous ne nous inscrivons pas du tout dans cette logique-là.
- **Déi Gréng** : Je serai quand même plus nuancée car je trouve qu'il existe un réel problème. Je pense aux restrictions qui continuent à exister au niveau communal et surtout au niveau national, concernant la participation des étrangers aux élections en tant qu'électeurs et en tant que candidats. On ne peut pas nier qu'il y ait un vrai problème de représentation au Luxembourg lorsqu'on met en rapport le nombre de résidents étrangers avec celui des candidats et élus étrangers. Le problème consiste dans le fait que de nombreuses personnes ne peuvent même pas participer aux différentes élections.

- **Intervenant :** Je voudrais revenir à la question du bon candidat. Je crois que tous les partis comptent des non-Luxembourgeois qui sont de bons candidats, intelligents et ayant des choses à dire. Mais cette question en pose une autre, abordée par Monsieur Besch déjà, à savoir celle de notre système électoral. Celui-ci privilégie les personnes dont le nom est connu déjà, et qui n'ont qu'à se forger un prénom. Ainsi les personnes qui sont connues grâce au sport par exemple sont nettement avantagées. Même si un parti compte des adhérents luxembourgeois ou non-luxembourgeois de grande qualité, il y aura toujours le problème du profil adapté. Vu notre système électoral, nous ne disposons pas de moyens garantissant à nos candidats d'arriver en bonne position. Il faudrait peut-être adopter un système mixte, instaurer le panachage. Les Luxembourgeois n'apprécieraient sans doute pas un tel changement. Je les comprends, je profite moi-même du système en place.
- **Intervenant :** Il n'y a aucune réflexion politique profonde qui se dégage de tout ce que je viens d'entendre. Le problème est ailleurs. Il consiste dans le fait que la population du Luxembourg est composée pour 43% d'étrangers. Il y a 25 ans, j'ai participé avec un certain nombre d'amis à l'élaboration du premier manifeste réclamant le droit de vote pour les étrangers. J'ai adhéré à l'un des partis qui ont œuvré pour ce droit, et maintenant je suis obligé de constater que sur le terrain rien n'avance vraiment.

Evidemment, au niveau institutionnel il y a des avancées importantes, mais la réflexion politique des partis n'a pas suivi. Qu'est-ce que cela veut dire qu'un parti politique doit connaître les besoins des différents groupes composant la population ? Lorsque les personnes concernées ne participent pas à la vie politique dans leur très grande majorité, la question qui se pose n'est pas celle de quotas à remplir, mais celle d'identifier les désirs de ces personnes.

La majorité des électeurs de nationalité luxembourgeoise sont des personnes inactives, soit qu'il s'agisse de retraités, soit de jeunes qui ne travaillent pas encore. Cela signifie que le message électoral, à travers lequel passe le vote, n'est pas toujours un message d'avenir. Par ailleurs, il n'y a que 15 à 20% de Luxembourgeois qui travaillent dans le secteur privé. Il faudrait quand même trouver le moyen d'intégrer la question de la planification politique dans la réflexion. Une immense partie des résidents du Luxembourg se considèrent comme des expatriés, beaucoup d'entre eux sont anglophones et possèdent de multiples talents, mais ils ne sont pas intégrés dans la vie politique.

Il existe un problème de cohésion sociale. Les communes, notamment celle de la Ville de Luxembourg, ne connaissent pas les besoins de la population. Le Luxembourg souffre d'un clivage démocratique très profond. Il nous est impossible d'avancer tant que les partis politiques pensent qu'il suffit de recruter davantage d'étrangers, d'être mieux implanté, etc. Il faut aller au-delà et mener une réflexion politique véritable et franche.

- **CSV** : Je comprends tout à fait cette critique. Force est de constater qu'aucun des partis représentés au Luxembourg ne comptabilise plus de 10% de non-Luxembourgeois. C'est un chiffre qui en dit long aussi. Pourquoi en est-il ainsi ? Est-ce que cela ne tiendrait pas en premier lieu aux barrières linguistiques ? Certainement que si ! Une grande partie des non-Luxembourgeois vivant au Luxembourg n'est pas intéressée par l'engagement politique et refuse d'aller voter.

C'est vrai qu'il ne faut pas négliger ces personnes, et qu'il faut au contraire essayer de les sensibiliser. Les partis s'y emploient tous d'ailleurs. On peut dire que tous font preuve de responsabilité dans leur façon de procéder et chacun d'eux essaie de s'adresser à l'ensemble de la population et de recruter un large éventail de membres.

- **Intervenant** : Je voudrais revenir sur le manque de participation civique. Il y a plusieurs années déjà que certaines idées ont été lancées, notamment celle de l'inscription d'office. Le désintérêt des étrangers pour la politique signifie-t-il que les Luxembourgeois sont plus intéressés par la politique que les non-Luxembourgeois ?

Si les Luxembourgeois n'étaient pas inscrits d'office, leur taux de participation atteindrait-il le pourcentage actuel ? Il me semble que nous tournons autour du pot et que le problème est toujours celui de la volonté de participer et du frein qui empêche cette participation. Aujourd'hui nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut ouvrir les rangs des partis politiques aux étrangers, et d'un point de vue institutionnel rien ne s'y oppose, mais nous sommes obligés de reconnaître que dans la pratique, il existe un certain nombre de barrières. Peut-être qu'un des moyens essentiels permettant à tout le monde de participer à la vie politique consisterait dans l'inscription d'office.

- **Intervenant** : A quand les candidats résidents de longue durée, c'est-à-dire les candidats qui vivent ici et qui sont originaires de pays tiers ?
- **Intervenant** : J'ai été candidat par deux fois, d'abord aux élections européennes et ensuite aux élections communales. Nous nous efforçons d'être de bons candidats, mais nous sommes écartés des listes. La ville de Luxembourg compte 55% de résidents étrangers, et la ville d'Esch-sur-Alzette en compte 54%. Il faut être ouvert, nous laisser parler, nous permettre de faire partie de la vie.
- **Intervenant** : Je suis arrivé au Grand-Duché du Luxembourg en 1981, je fais donc partie des résidents de longue durée. J'ai acquis la nationalité luxembourgeoise au mois de mars de cette année, parce que je tenais à participer activement à la politique dans ce pays.

J'invite tous ceux qui haussent le ton à l'égard des partis politiques luxembourgeois à adopter la même démarche que moi. L'accès à la vie politique n'a été interdit à personne dans ce pays. J'ai connu le Luxembourg en 81, et je le vois aujourd'hui. On ne peut pas dire qu'il ait mal évolué. J'aimerais connaître l'opinion de beaucoup de grands pays de ce monde comptant 43% d'étrangers. Je pense que ce qui a été fait dans ce pays doit également, à un moment donné, être mis en lumière. Si les

étrangers vivant dans ce pays, qui peuvent se faire élire et adopter la nationalité luxembourgeoise, désirent apporter des changements, s'ils ont des critiques à formuler, ils n'ont qu'à le faire.

La question que je voudrais poser est la suivante : la population luxembourgeoise est-elle prête à accepter un élu issu de l'immigration ? Cette question doit être posée à un moment ou un autre, parce qu'une acceptation de la part de la population luxembourgeoise est indispensable.

- **Intervenant** : Je fais partie d'un Conseil consultatif communal depuis des années, et le problème qui se pose sans cesse c'est celui des langues utilisées : la communication des partis politiques doit se faire en deux langues au moins, en français et en luxembourgeois.

Nous recevons, chacun de son parti, des informations concernant, par exemple, les élections à venir, et le débat sur ces informations se fait seulement en luxembourgeois. J'invite les partis politiques à faire des efforts pour remédier à cette situation.

- **Intervenant** : Si le projet de loi 5858 est voté, les ressortissants de pays tiers pourront être candidats et donc être élus. Je voudrais évoquer le Traité de Maastricht, qui certes ne concerne que les ressortissants de l'Union européenne. Ce traité stipule que l'accès au droit de vote communal ou européen doit se faire aux mêmes conditions qu'il s'agisse de ressortissants de l'Union européenne ou de citoyens luxembourgeois. Si les conditions d'accès sont les mêmes, cela signifie donc que les ressortissants de l'Union européenne n'ont pas d'efforts supplémentaires à fournir.

Est-ce que les Luxembourgeois sont obligés de faire des efforts pour s'inscrire sur les listes électorales ? Non, puisque leur inscription est faite d'office. Il suffit donc de demander, car il s'agit d'une demande, même pas d'une revendication, un alignement sur le Traité de Maastricht, concernant les droits de vote et d'éligibilité des ressortissants de tous les pays tiers.

Faut-il ou non élargir la citoyenneté dans le pays ? Concernant les élections communales: êtes-vous favorable aux propositions du collectif « Refresh Democracy » (suppression des conditions de durée de résidence, inscription automatique des étrangers sur les listes électorales)? Êtes-vous favorable à une entrée en vigueur, aux prochaines élections communales, du projet de loi permettant à des étrangers d'être élus au poste de bourgmestre et d'échevin ?

- **DP** : Nous jugeons l'idée de l'inscription d'office sur les listes électorales intéressante à la base, mais nous voyons deux problèmes majeurs. Le premier est d'ordre technique. Nous nous demandons qui sera chargé d'inscrire ces personnes, notamment les résidents étrangers actuels figurant sur les listes. Comment savoir si certaines personnes ont déménagé d'un village à un autre, personne ne disposant de tous les renseignements nécessaires.

Une inscription d'office implique que des fonctionnaires devront inscrire les noms des étrangers sur les listes électorales et non les étrangers eux-mêmes. Nous pensons que cela posera un problème, qui, je le répète, est uniquement d'ordre technique, et qu'il sera peut-être possible de résoudre.

Pour nous, le problème majeur que poserait l'inscription d'office sur les listes électorales est le suivant: une telle inscription engendrerait l'obligation de vote pour tous les étrangers, obligation dont la large majorité des étrangers résidant au Luxembourg ne prendrait pas conscience à notre avis. Cette mesure aurait donc pour conséquence que bon nombre de personnes seraient dans l'ignorance à ce sujet, et qu'elles risqueraient de devoir payer une amende. S'il était décidé de ne pas appliquer cette peine, l'obligation de vote serait automatiquement vidée de son sens. Etant donné qu'elle est liée à l'inscription d'office sur les listes, nous pensons que cette dernière ne pourra pas fonctionner.

Pour ce qui est de votre question concernant les postes de bourgmestres et d'échevins, nous voudrions faire remarquer que dans notre programme électoral de l'année dernière nous avons insisté sur l'égalité de traitement des citoyens étrangers et luxembourgeois à ce niveau. Cette égalité implique naturellement la possibilité pour les citoyens étrangers d'accéder aux fonctions de bourgmestres et d'échevins. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une obligation qui doit être instaurée.

- **Déi Gréng** : En ce qui concerne l'inscription d'office sur les listes électorales, nous sommes absolument d'accord avec la finalité de ce projet, c'est-à-dire le traitement égal de tous les citoyens. Concernant les détails pratiques, beaucoup de questions se posent néanmoins, comme par exemple celle d'un éventuel droit de désinscription des non-Luxembourgeois, qui les mettrait de nouveau dans une autre situation que les Luxembourgeois.

Il y a encore d'autres détails à régler, et nous avons déjà mené beaucoup de discussions en interne sur la question. En amont se pose toujours la question du sens de l'inscription d'office sur les listes électorales et sur ce point les avis divergent. Mais un traitement égal de tous les citoyens s'impose à notre avis.

Pour ce qui est des propositions de "Refresh Democracy", nous y souscrivons depuis très longtemps déjà et nous les soutenons dans leur intégralité, car nous sommes d'avis qu'une meilleure représentativité des non-Luxembourgeois s'impose au sein de toutes les instances élues de ce pays.

- **Déi Lénk** : Nous soutenons évidemment les propositions de "Refresh Democracy", puisque nous faisons partie du collectif. Il convient de soutenir la question de l'inscription automatique, même si la notion d'obligation de vote venait à tomber. Au moment d'introduire l'inscription d'office, il faudra expliquer de quoi il s'agit et il faudra évidemment laisser décider les résidents non-luxembourgeois s'ils préfèrent ne pas voter au Luxembourg afin de pouvoir voter dans leur pays d'origine. Cela n'enlève rien à l'idée.

Quant à la proposition de faire élire les étrangers aux postes de bourgmestres ou

d'échevins, nous la soutenons aussi bien sûr, parce que le fait que les étrangers ne puissent pas accéder à ces postes constitue une discrimination.

- **LSAP:** J'aimerais bien revenir à un sujet qui a déjà été abordé, celui de la langue.

Comme vous l'aurez certainement constaté en ce qui me concerne, la langue française n'est pas ma langue maternelle, et je trouve que le fait de ne pas pouvoir s'exprimer dans sa langue maternelle constitue souvent un frein à la communication.

Je lance donc un appel en faveur de la compréhension du luxembourgeois, je suis certain que si tout le monde comprenait le luxembourgeois cela faciliterait énormément la communication et l'intégration. Pouvoir s'exprimer dans sa langue véhiculaire, à savoir le français, c'est certes normal, mais le fait de pouvoir s'exprimer, et se faire comprendre en luxembourgeois également aiderait beaucoup les partis politiques, en tout cas le mien.

- **LSAP :** J'aimerais revenir à la problématique de l'acceptation, abordée tout à l'heure. Les Luxembourgeois sont-ils prêts à accepter tous les changements dont il a été question ici? On ne peut pas nier que de nombreux changements ont été réalisés au cours des dernières années, tant au niveau associatif qu'au niveau de la société, et surtout sur le plan légal avec les modifications de la loi électorale. Le parti socialiste ne peut qu'être favorable à toutes les propositions de "Refresh Democracy", bien qu'au sein de notre parti aussi bien que dans le SPIC, il existe des divergences de vues. Quant à la proposition de l'inscription d'office, elle ne fait pas non plus l'unanimité.

Personnellement, je pense que malgré les problèmes qu'une telle mesure pourrait poser, elle constituerait un avantage pour beaucoup de personnes ainsi que pour notre pays. Ce serait un moyen pour faire participer à la démocratie du Luxembourg un nombre beaucoup plus important de personnes. Evidemment l'inscription d'office pourrait aboutir à un certain abstentionnisme, vu que les sanctions en cas de non-participation ne sont plus appliquées, et elle pourrait s'avérer problématique en cas d'obligation de vote dans le pays d'origine.

- **CSV :** Votre question comporte deux volets, mais je voudrais d'abord rappeler tout ce qui a déjà été fait au cours de ces dernières années. Je salue les initiatives prises par le gouvernement en faveur d'une politique d'intégration plus efficace. La réduction des délais d'inscription sur les listes électorales, tout comme l'instruction de la nouvelle loi sur la nationalité constituent des démarches très actives permettant de donner à tous la possibilité de participer aux décisions de ce pays.

Traditionnellement, notre parti est moins enthousiaste concernant l'inscription d'office, puisque nous considérons qu'il appartient à la personne de réaliser un acte positif en procédant à son inscription, démarche qui lui permettra en même temps de montrer qu'elle s'est familiarisée avec le système. Toutes les difficultés techniques qui ont été citées auparavant sont certainement aussi à prendre en considération, et en plus il ne faudrait pas oublier que certaines personnes viennent de systèmes où le droit de vote n'est pas obligatoire et où l'organisation communale est différente; toutes ces

considérations font que nous sommes actuellement contre une inscription d'office ou automatique sur les listes électorales des communes. Parmi les membres du CSV international, il y en a certes qui sont d'un autre avis. Mais la position officielle du parti n'est pas en faveur de l'inscription d'office.

Concernant la proposition d'ouvrir les postes de bourgmestres et d'échevins aux non-Luxembourgeois, le parti chrétien-social est en sa faveur et la soutient. Le CSV international lui-même a émis en février de cette année un communiqué de presse encourageant le ministre de l'Intérieur à veiller à ce que le projet de loi soit applicable aux élections communales de 2011. Ce faisant, nous avons exprimé notre approbation de cette proposition.

- **ADR** : Nous défendons une position un peu différente, c'est-à-dire que nous sommes opposés à l'inscription automatique des Luxembourgeois. Nous estimons que chacun devrait être libre de décider s'il veut s'inscrire et participer au processus électoral. C'est le cas dans beaucoup de pays. Il ne faut pas, à notre avis, obliger les citoyens à participer à un vote s'ils ne le désirent pas. De nombreux étrangers résidant au Luxembourg seraient réticents à cette mesure, et cela d'autant plus qu'en cas d'abstention des sanctions sont prévues.

Concernant la deuxième question, tout comme nos membres étrangers, nous sommes opposés à une modification de la législation actuelle. Nos membres étrangers nous disent qu'ils défendent les mêmes idées dans leurs pays respectifs, pourquoi changeraient-ils de position dans le cas du Luxembourg? Nous constatons l'existence d'une adhésion totale à ce point de vue, surtout dans le milieu de nos amis anglais, mais également chez nos membres portugais ou originaires des pays de l'Est, comme la Pologne. Tous sont d'avis qu'il ne faut rien changer à la législation. Nous allons donc maintenir cette position-là.

Concernant les élections législatives, faut-il aller plus loin que le pas franchi grâce à la loi sur la double nationalité, et, si oui, à quel rythme ?

- **Déi Lénk** : Nous refusons de lier la nationalité au droit de vote. On peut considérer que la loi sur la double nationalité est un petit pas en avant, mais à notre avis ce n'est pas cette voie qu'il faut suivre.

Cela d'autant plus que les conditions pour obtenir la nationalité luxembourgeoise ont été modifiées dans un sens plutôt négatif. A notre avis, la voie à suivre consiste à concevoir une forme de citoyenneté de résidence liant le droit de vote au lieu de résidence, et non plus à la nationalité.

- **Déi Gréng** : Notre position est claire depuis très longtemps. Nous sommes en faveur du droit de vote accordé aux résidents étrangers, à partir d'une durée de résidence de 5 années au Luxembourg, donc peu importe la nationalité et le pays d'origine.

- **DP** : Le Parti démocratique est disposé à introduire le droit de vote aux élections législatives pour les étrangers. Avant cela, il faudra cependant faire le bilan des effets de la loi sur la double nationalité, afin de voir ce que cette loi a apporté comme effets positifs en matière d'intégration.

Je tiens par contre à rappeler que le Parti démocratique, tout comme le parti des Verts d'ailleurs, avait demandé lors de l'introduction de la loi sur la double nationalité que la durée de résidence nécessaire pour pouvoir acquérir la nationalité luxembourgeoise soit réduite, ou du moins qu'elle reste de 5 ans, et qu'elle ne soit pas augmentée à 7ans.

Nous avons également plaidé en faveur d'un allègement des conditions à remplir en matière de connaissance du luxembourgeois et proposé d'aligner le niveau exigé sur celui demandé dans nos pays voisins. En France ou en Allemagne les tests dans la langue nationale sont en effet moins exigeants que les tests luxembourgeois.

- **LSAP** : Le Parti socialiste a lui aussi l'intention d'élargir le droit de vote, mais en procédant de manière progressive. A cet égard, nous rejoignons le DP, qui est en faveur d'une évaluation de la loi sur la double nationalité avant de franchir le pas suivant. La réduction de la durée de résidence nous paraît être une option fort intéressante. D'ailleurs, dans notre programme électoral de 2009, nous avons revendiqué une réduction de la durée de résidence de 5 à 2 ans dans le cas des élections communales.
- **CSV** : J'aimerais avancer quelques chiffres qui démontrent le succès de la nouvelle loi sur la double nationalité. En 2009, 8.700 personnes ont demandé la naturalisation ou la nationalité luxembourgeoise, alors que dans les années antérieures à la loi sur la double nationalité, la moyenne était de 1.100 personnes. Il s'agit de chiffres assez impressionnants et il faudra d'abord dresser le bilan de la loi sur la double nationalité. Celle-ci connaît un tel succès qu'actuellement le Centre de Langues ne réussit pas à organiser assez rapidement les examens en langue luxembourgeoise.

Il faut quand même laisser le temps à la loi sur la double nationalité d'exercer ses effets avant de faire un bilan, et ensuite on verra où on va. Pour l'instant en tout cas, nous sommes opposés à l'idée d'accorder le droit de vote aux non-Luxembourgeois dans le cadre des élections législatives.

D'ailleurs, sur les 200 pays que compte le monde, il y en a à peu près 6 qui accordent ce droit, mais aucun d'eux n'est situé en Europe, et trois d'entre eux font partie de l'Amérique du Sud. Cela prouve donc que cette idée n'est pas encore vraiment entrée dans les mœurs, ce qui ne change rien au problème d'ailleurs et ne constituerait évidemment pas un obstacle.

- **ADR** : Concernant cette question également, notre parti est en faveur de la liberté, c'est-à-dire la possibilité pour les non-Luxembourgeois résidant au Luxembourg de choisir la nationalité luxembourgeoise. Cette liberté a été élargie par la possibilité d'opter pour la double nationalité.

Il ne faut pas obliger les non-Luxembourgeois à participer à des élections auxquelles ils ne veulent pas prendre part. On constate que parmi les résidents étrangers bénéficiant du droit de s'inscrire, beaucoup ne le font pas, ce qui signifie que leur intérêt pour la politique est plutôt réduit. C'est pour cette raison que nous ne sommes pas en faveur d'un changement de la législation actuelle.

Plus généralement, en matière de stratégie d'intégration, quel est à votre avis le point à mettre en œuvre en priorité dans le pays ?

- **ADR** : Il existe un problème qui représente un véritable défi pour notre pays, car le pourcentage d'étrangers qui se trouvent dans notre pays à partir de 9 heures du matin, fait que les Luxembourgeois sont en forte minorité.

Le soir la situation s'améliore, mais il est évident qu'il s'agit d'un défi pour nous, et jusqu'à présent la politique en général et notre parti en particulier ont toujours fait des efforts pour le relever.

Il n'est pas question de prévoir des sanctions, nous voulons avant tout que les étrangers soient incités à apprendre le luxembourgeois, à se familiariser avec les us et coutumes du pays et à s'intégrer. Il faut donc consentir des efforts financiers pour permettre aux entreprises, à l'Etat et aux communes d'aider les résidents étrangers à faire partie de la communauté et à l'agrandir, à condition qu'ils le désirent bien entendu, parce qu'il existe une petite minorité qui souhaite rester extérieure à la communauté.

Je crois que les résidents étrangers appartiennent à plus de 200 nationalités différentes, ce qui implique des us et coutumes différents également, et c'est sur ce point qu'il faut faire des efforts. Mais quelle stratégie choisir ? Nous sommes en train d'en discuter au sein de notre parti, mais ce qui semble certain c'est qu'il faudrait agir en faveur de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise, qui est souvent une langue de communication entre les gens qui ne parlent pas le français.

Il faudrait que les cours par Internet soient beaucoup plus nombreux et qu'il y ait des cours intensifs. Il faudrait essayer aussi d'organiser davantage de réunions et de fêtes de quartiers, bref de donner de la cohésion à la communauté. Il s'agit d'un défi permanent, et toutes les bonnes idées doivent être mises à profit.

- **CSV** : En effet, la langue luxembourgeoise joue un rôle d'indicateur clé dans cette problématique. Mais il est aussi très important de continuer à développer et à faire avancer le plan d'action national de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur lequel travaille le ministère de la Famille et de l'Intégration parce que toute la société civile et associative est associée à la réalisation de ce plan.

De nombreuses personnes participent à sa concrétisation et sauront apporter leurs visions respectives, ce qui permettra d'ouvrir des pistes intéressantes. Pour le CSV, il est également très important d'œuvrer en faveur de l'intégration par le biais du

précoce et de l'école, lieux privilégiés d'une intégration réussie.

Par ailleurs, il pourrait s'avérer intéressant d'instaurer un label qui serait attribué aux communes fournissant des efforts supplémentaires ou spécifiques en matière d'intégration. Enfin il y a le problème plus global de la communication qu'il est urgent de développer. Il ne faut pas perdre de vue la situation existant en Belgique et aux Pays-Bas. Les récentes élections dans ces deux pays me font peur. Heureusement, jusqu'à présent, le Luxembourg n'est pas encore confronté à une situation de ce genre. Mais comment faire pour toucher la grande majorité des personnes étrangères vivant dans ce pays et qui restent silencieuses sur cette question? A chacune des manifestations en matière d'intégration, ce sont les mêmes personnes qui se mobilisent. Les remèdes paraissent clairs, mais la difficulté consiste à intégrer dans ce débat la grande masse silencieuse, alors que c'est elle qui fait bouger beaucoup de choses. Voilà une question que je tenais à poser également.

- **LSAP** : Nous partageons en partie le souci du CSV quant à la communication, et nous pensons de même qu'il est très important d'observer ce qui se passe dans des pays voisins et d'essayer de préserver la situation telle qu'elle est chez nous. Pour les socialistes, le niveau communal, qui constitue la plus petite cellule de la démocratie, est très important, et au Gemengeforum, qui est l'endroit de la représentation des mandataires communaux, nous allons promouvoir l'idée du pacte de l'intégration et travailler pour qu'il soit vraiment réalisé tel que nous le concevons.

D'ailleurs nous allons poursuivre notre politique d'ouverture vis-à-vis des ressortissants non-luxembourgeois dans tous les domaines de la politique, comme nous l'avons toujours fait, en évaluant les effets des mesures que nous avons prises afin de pouvoir déterminer pas à pas la démarche à suivre.

- **DP** : Pour le Parti démocratique, l'éducation représente sans conteste le point crucial. Nous devons soutenir les enfants issus de l'immigration dans les besoins spécifiques qui sont les leurs à l'école. Nous devons garantir que l'école puisse réagir et s'adapter à la composition socioculturelle de la population et aux besoins des élèves sur le terrain. C'est dans cette perspective que nous avons toujours soutenu l'introduction systématique d'une alphabétisation en français dans les établissements scolaires.
- **Déi Gréng** : Les Verts aussi sont d'avis que pour aboutir, l'intégration doit se faire sur deux plans, celui de la participation politique élargie aux niveaux communal et national et celui de l'accueil des enfants dans notre système scolaire, où il y reste beaucoup de travail à faire.

La question de la langue continue à se poser, notamment celle de l'alphabétisation en luxembourgeois, mais aussi peut-être celle du trilinguisme de notre système scolaire, qui pose problème à l'intégration des enfants qui arrivent dans notre pays à un âge un peu plus avancé. C'est ici qu'il faut intervenir pour, d'une part, assurer la transmission de la culture, de la langue luxembourgeoise et, d'autre part, supprimer le plus de difficultés possibles et adapter au mieux notre système éducatif à l'accueil d'un nombre important d'enfants d'origine étrangère.

- **Déi Lénk** : Je voudrais poser la question suivante: c'est quoi au juste l'intégration ? Tout le monde en parle comme s'il était évident de quoi il s'agit. La loi définit l'intégration comme un processus à double sens entre l'individu et la société. Je trouve un peu problématique le fait de se baser sur une notion avant de l'avoir clairement définie.

Avant de lancer de grands programmes d'intégration, il faudrait réaliser des études et mettre en œuvre des projets au niveau local. Il en existe certes quelques-uns, mais il en faudrait largement plus. Il faudrait donner des moyens à l'Université pour mener des investigations sur le terrain afin de mettre au jour ce que les gens entendent par intégration. Nous avons tous notre idée, mais en fait elle n'est souvent pas bien précise. Pour les uns, intégration est synonyme d'acculturation, pour les autres, d'assimilation. Il faudrait en premier lieu faire l'effort d'étudier et d'analyser cette notion d'une manière approfondie. En ce qui concerne les actions concrètes, pour nous, l'intégration politique passe par le droit de vote, mais aussi par le droit au travail.

- **Intervenant** : A propos de l'inscription d'office sur les listes électorales, je trouve qu'il est un peu court de dire qu'elle ne rend pas service aux étrangers qui ne sont pas intéressés par la politique, et qui auront une amende à payer s'ils ne participent pas au vote. Les enfants ont avant tout leurs parents comme modèle. S'ils ont le sentiment que leurs parents, pour des raisons objectives ou subjectives, sont écartés de la vie politique, ils ne chercheront pas à s'intégrer. En négligeant ce fait, on prolonge une situation qui deviendra un problème à retardement.
- **Intervenant** : On a parfois l'impression que les partis politiques s'intéressent davantage au bon fonctionnement du secteur économique qu'aux personnes qui, par leur travail, font fonctionner le secteur économique. Vous liez le droit de vote au niveau national à la seule nationalité luxembourgeoise et non pas au degré d'intégration réel. Or il est tout à fait possible qu'une personne qui a demandé la double nationalité soit intégrée à un degré moindre qu'une personne qui travaille depuis longtemps au Luxembourg, qui fait partie de la vie associative, qui paie des impôts etc.

Donc, aussi longtemps que vous ne serez pas en mesure de résoudre cette question, beaucoup de personnes auront le sentiment d'être des résidents de deuxième catégorie sur le plan politique. Au niveau communal, d'importants progrès ont été réalisés. Les commissions d'intégration fonctionnent de mieux en mieux, mais à ma connaissance, dans la plupart des communes, les membres étrangers ne sont pas admis dans les autres commissions. Si vous pouviez user de vos influences politiques afin que les étrangers qui sont membres des commissions d'intégration dans les communes puissent participer, ne serait-ce qu'à titre d'observateurs, aux autres commissions communales, cela aurait un effet très positif. En effet, le rôle que jouent toutes ces personnes est comparable à celui d'un multiplicateur, car il s'agit des représentants de nos associations. De ce fait, on aboutirait à une participation accrue des étrangers à la vie politique.

- **Déi Gréng:** Je ne sais pas à quoi il a été fait allusion en ce qui concerne la langue allemande et luxembourgeoise, en tout cas nous offrons pour toutes nos manifestations majeures un service de traduction simultanée en langue française. C'est un service qui est offert d'office. Bien entendu, dans le cas des petites réunions, ce service est difficile à mettre en place, mais nous essayons toujours de trouver une solution. Ainsi dans notre section locale de la ville de Luxembourg, qui comprend des étrangers ne parlant pas, ou pas bien, le luxembourgeois, nous nous arrangeons toujours pour garantir une compréhension réciproque et nous nous efforçons de choisir la langue qui s'impose. Dans le cas des grandes manifestations, par exemple lors des congrès, nous offrons un système de traduction simultanée en français bien entendu.
- **DP :** Je ne me rappelle aucune réunion lors de laquelle nous n'ayons pas adopté la langue parlée par la majorité des personnes présentes. Je ne me souviens pas m'être exprimé en luxembourgeois lors d'une réunion alors que la majorité des personnes ne le comprenaient pas.
- **CSV :** Le CSV international s'adressant précisément aux personnes qui parlent français et ne maîtrisent pas le luxembourgeois, toutes ses réunions sont en français. Les personnes que nous accueillons ne connaissent pas bien la politique luxembourgeoise, mais s'y intéressent. Elles viennent nous voir parce qu'elles ne trouvent pas suffisamment d'information ailleurs. Nous nous efforçons de leur donner le goût de l'engagement politique et de leur fournir les informations qui leur font défaut, dans l'espoir qu'elles trouvent du plaisir à faire de la politique au sein du CSV. Tout comme Déi Gréng, nous proposons évidemment une traduction simultanée en français lors de nos congrès nationaux, afin d'exclure le moins de personnes possibles. Mais il nous est évidemment impossible d'offrir des traductions en plusieurs langues.
- **Intervenant :** Je voudrais commencer par la fin, c'est-à-dire par la question de la langue, dont il était question à l'instant. Concernant les formations de langue luxembourgeoise mises en place par les communes, il faudrait augmenter le nombre de formateurs qualifiés. D'autre part, il faudrait que les lois concernant le congé linguistique soient effectivement appliquées, de manière à ce que les personnes intéressées puissent s'inscrire dans ces formations. Enfin, pour ce qui de l'amélioration de l'intégration, elle passe notamment par une collaboration plus sérieuse avec les nombreuses associations qui existent au Luxembourg et qui constituent un relais efficace entre la population étrangère et les autorités ainsi que la population luxembourgeoise. Si on compare le nombre d'inscriptions dans les partis et le nombre d'inscriptions dans les syndicats, ce dernier est nettement supérieur.
- **Intervenant :** Je voudrais revenir rapidement sur la question de l'intégration. En fait, personnellement, c'est un mot dont je commence à me lasser. Peut-on dire d'une personne qui se lève tous les matins pour aller travailler sur un chantier ou dans un bureau qu'elle n'est pas intégrée dans le marché du travail et dans le pays ?

Tous ceux qui travaillent sur un chantier et qui y effectuent des tâches moins « nobles » sont fatigués quand ils rentrent le soir parce qu'ils doivent travailler toute la semaine et parfois même le samedi pour arriver à payer leur loyer à la fin du mois. Quand ils rentrent chez eux le soir, ils n'arrivent plus à faire en plus l'effort d'aller suivre des cours de luxembourgeois, ou de français ou d'allemand. Mais les enfants de ces personnes quelles seront leurs chances de réussir leurs études ? Est-ce que ces jeunes qui sont nés ici ne seront pas obligés demain à travailler sur un chantier à leur tour ? On a besoin d'ingénieurs et de techniciens et on se retrouve avec beaucoup de chômeurs.

Au lieu de parler d'intégration, ne pourrait-on pas simplement parler de justice sociale, de possibilités pour les gens d'évoluer dans la société. Il est souvent question de la langue luxembourgeoise. Mais est-ce qu'on se rend compte que nos écoles forment des lycéens qui parlent très bien le luxembourgeois, mais qui parlent de moins en moins bien le français et l'allemand ? La langue luxembourgeoise est-elle le seul facteur d'intégration, le seul facteur d'identité nationale ? Certainement pas. Nous vivons dans un pays dans lequel cohabitent des gens venant d'horizons différents et de nombreuses cultures. Il faudrait peut-être se rendre compte qu'on peut utiliser différentes langues à différents moments et à différents niveaux. Je trouve que la question de la langue ne doit pas sans cesse monopoliser les débats. Cela n'apporte absolument rien et fait qu'on oublie la chose la plus importante, à savoir la possibilité d'une justice sociale pour tous dans ce pays.

- **Intervenant :** Il y a certes des actions à mener au niveau national, mais à condition d'être proche des résidents étrangers, que ce soit au niveau local, au niveau des administrations communales, au niveau de la société civile, ou au niveau des associations, c'est à nous d'assumer la fonction de relais, d'être au plus près des résidents étrangers, de les accompagner dans leurs démarches, de favoriser leur participation à la vie politique. C'est ensemble que nous devons essayer d'instaurer la justice sociale dont il a été question. Je ne crois pas que ce soient les banques qui représentent la richesse du Luxembourg. Cette richesse, c'est sa mixité, sa diversité culturelle, son côté multiculturel, et il faut la cultiver en étant le plus proche possible des étrangers.

Les interventions des différents invités montrent que dans l'ensemble il y a une volonté des partis d'intégrer les étrangers dans la vie politique, en tout cas lorsqu'on se réfère à leurs discours. Dans les faits, il reste comme principal obstacle la question de la langue de communication, même si plusieurs partis introduisent la traduction lors de certaines manifestations. Les étrangers sont incités aussi à manifester leur volonté de s'engager. Trouver des militants n'est d'une manière générale pas évident pour les partis. Il y a donc un travail de communication à faire pour mobiliser les étrangers.

Les questions liées à la stratégie en matière d'intégration et de citoyenneté montrent qu'il y a deux positionnements: d'un côté, ceux qui sont pour une citoyenneté de résidence, de l'autre côté ceux qui veulent une citoyenneté de nationalité. Malgré un débat courtis, les

positions sont assez tranchées. C'est la question de la participation des étrangers aux élections législatives qui reste la plus sensible et qui pourrait le rester encore pour quelque temps à entendre les différentes réactions.

Finalement, il était intéressant de faire débiter cette conférence pour l'intégration par la question de la participation à la vie politique, parce que la vie politique elle-même est un laboratoire pour l'intégration.

Questions et réactions relatives à la table ronde

- **Intervenant:** Je dois dire que je suis un peu déçu par les présentations des partis politiques lors de la table ronde. Je regrette que n'aient été abordées que l'inscription sur les listes électorales, la participation au vote et les actions que les partis comptent entreprendre pour favoriser l'intégration des non-Luxembourgeois dans les partis, alors que le vrai problème est d'amener les étrangers à s'intéresser à la politique.
- **Intervenant:** Il est évident que si, pour des raisons objectives ou subjectives, les non-Luxembourgeois ne participent pas à la vie politique, leurs enfants auront à leur tour du mal à s'intégrer. L'intégration politique est nécessaire à une bonne cohésion sociale, et il faut tout mettre en œuvre pour la rendre possible. A ce sujet, j'avoue être un peu inquiet face à la frilosité de la classe politique luxembourgeoise dans son ensemble. En effet, les avancées en matière électorale se sont faites sous l'impulsion de l'Union européenne et ne sont pas l'œuvre de la classe politique. En témoigne l'opinion, avancée pas plus tard que ce matin, selon laquelle une partie de la population luxembourgeoise serait défavorable à la présence de candidats étrangers, ce qui se traduirait par une perte de voix pour tout parti qui leur ferait une large place sur sa liste. C'est à se demander si le courage politique existe encore au Luxembourg.
- **Intervenant:** Je pense qu'il y a un décalage entre les partis politiques et la société luxembourgeoise dans son ensemble. Il n'est pas normal qu'avec un nombre aussi important d'étrangers dans le pays, il n'y en ait pas plus d'étrangers dans les partis. Or, le rôle des partis n'est pas de regrouper les personnes de nationalité luxembourgeoise, mais de prendre des initiatives en faveur du pays dans lequel nous vivons tous.
- **Réponse de Monsieur le Ministre Nicolas Sschmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration :** Je ne peux pas parler au nom de tous les partis politiques, mais en ce qui concerne le parti auquel j'appartiens, nous avons créé une enceinte qui accueille les citoyens d'origine étrangère. Les communes encouragent les étrangers à s'inscrire sur les listes électorales, mais il faut également faire des efforts pour convaincre les gens de se

présenter. Le problème comporte deux aspects: il n'y a pas uniquement de la résistance de la part de certains partis pour mettre des non-Luxembourgeois sur leurs listes; il y a aussi le fait que beaucoup d'étrangers ne désirent pas se présenter.

Il faut en outre être conscient du fait que parmi les Luxembourgeois de demain, il y aura également des personnes ayant acquis la nationalité luxembourgeoise. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation en matière de nationalité, le Luxembourg est passé d'à peu près 1.000 naturalisations par an à plus de 4.000. Durant les deux premières années d'application de la nouvelle législation, 8.000 personnes ont acquis la nationalité luxembourgeoise. On assiste donc à un mouvement de grande envergure, un mouvement de fond, et je pense que les Luxembourgeois ont pris conscience que l'avenir politique du pays ne peut se construire qu'avec le concours de personnes qui ne sont peut-être pas encore de nationalité luxembourgeoise, mais qui sont néanmoins des membres à part entière de la société et de la communauté luxembourgeoises.

- **Réponse de Monsieur BRAZ, député-maire :** Tout d'abord, à mon sens il n'y a pas de classe politique. Les partis sont tellement différents les uns des autres que parler d'une classe politique homogène n'a pas beaucoup de sens. Moi-même, je ne me considère pas comme appartenant à la classe politique, mais comme un citoyen. Je ne m'identifie donc pas du tout à la classe politique. En revanche, je me retrouve dans les valeurs de mon parti, Déi Gréng, et je sais quelles positions il défend.

J'aimerais ensuite réagir à la question qui était de savoir quel parti politique est prêt à prendre le risque de s'ouvrir aux étrangers. Pour moi, une telle ouverture ne constitue pas un risque. Depuis que notre parti existe, nous avons toujours prôné une ouverture aussi large que possible aux étrangers et cela s'est d'ailleurs traduit dans les listes électorales. En effet, lors des dernières élections, c'est notre parti, qui n'était pourtant pas le plus grand du pays, qui a compté le plus de candidats non-luxembourgeois en chiffre absolu.

Au lieu de considérer l'ouverture comme un risque, je l'ai toujours vue comme un avantage. Cela s'est d'ailleurs révélé être le cas à l'époque où le Luxembourg avait encore des listes de douze candidats pour les élections européennes. Lors d'une de ces élections, quatre candidats sur les douze de notre liste étaient non-Luxembourgeois.

Beaucoup de sceptiques prédisaient que présenter une liste comportant autant de non-Luxembourgeois était un véritable suicide politique, du fait notamment que les étrangers sont à priori moins connus et aussi à cause de la tendance au vote préférentiel. En définitive, le parti a amélioré son score par rapport aux élections précédentes. L'ouverture s'est donc avérée être très positive.

En revanche, je suis d'accord pour dire que les avancées qui ont été réalisées au Luxembourg concernant l'ouverture dans le domaine électoral l'ont été presque toutes suite à une initiative européenne, politique dans certains cas, juridique dans d'autres. Lorsque le Luxembourg transpose des textes européens, il s'inspire malheureusement en règle générale de la procession d'Echternach: on fait deux pas en avant, puis on recule d'un pas, en intégrant dans le même texte des mesures qui compliquent tout. Qu'il s'agisse de la loi sur la nationalité ou d'autres mesures légales, le message est très confus. Ce n'est pas un message de véritable ouverture. Pour reprendre une image que j'ai déjà utilisée: «On a ouvert quelques portes avec ces textes, mais on n'a jamais ouvert nos bras ou nos cœurs. »

5. Ateliers de discussion

ATELIER 1 : « Travailler au Luxembourg, état des lieux et perspectives »

Modératrice:

Madame Renée Wagner

Rapporteur:

Monsieur David Foka

Intervenants :

Madame Karin Meyer, Administration de l'Emploi (ADEM)

Monsieur Paul Emering, Directeur de la Luxembourg School for Commerce, Chambre de Commerce

Monsieur Tom Goeders, ministère des Affaires étrangères, Direction de l'Immigration

Madame Dominique Faber, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur Claude Kuffer, ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Cet atelier avait comme objectif de présenter le parcours à accomplir par les étrangers en vue de leur intégration dans le marché du travail, à clarifier les questions des participants, ainsi qu'à réfléchir ensemble sur les mesures existantes, et aux besoins des étrangers sur le marché du travail au Luxembourg. Il avait été préparé en collaboration avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Travail et de l'Emploi, de l'ADEM et de la Chambre de Commerce, et se composait de 2 parties :

- parcours visant la promotion professionnelle
- parcours visant une meilleure insertion dans le marché du travail

Pour introduire le sujet, Madame Renée Wagner a présenté la situation du marché du travail au Luxembourg et a relevé l'importance de l'emploi comme « élément clé du processus d'intégration, essentiel à la participation et à la contribution des immigrants à la société d'accueil et à la visibilité de cette contribution » (principe de base commun n° 3 de la politique d'intégration des immigrants dans l'Union européenne).

Parcours visant la promotion professionnelle

Le groupe interministériel concerné a présenté le parcours à accomplir par les étrangers en vue de leur promotion professionnelle. Celle-ci a de plus en plus d'importance si l'on considère qu'environ 60% des personnes inscrites à l'ADEM ne possèdent pas les qualifications répondant aux besoins du marché du travail.

Les quatre moyens mis en avant en vue de la promotion professionnelle étaient :

- la valorisation des formations, qualifications et emplois antérieurs par la reconnaissance et l'équivalence des diplômes ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- la participation à la formation tout au long de la vie professionnelle ;
- l'implication dans le dialogue social et la création d'entreprises.

Il a d'abord été question de la validation des diplômes et des acquis de l'expérience, mesure dont l'importance est primordiale pour l'accès des étrangers à des emplois qui correspondent à leurs compétences. Le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle est responsable de la reconnaissance de l'équivalence des diplômes étrangers et de la validation des acquis de l'expérience (VAE), ceci jusqu'au niveau d'études secondaires, secondaires techniques et professionnelles, alors que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'occupe de la reconnaissance des diplômes universitaires, soit par l'inscription au registre des titres, soit par l'homologation et la VAE pour les qualifications supérieures au bac.

Le principe de base de la VAE est de reconnaître les savoirs, aptitudes et attitudes acquis grâce à l'expérience par un certificat ou un diplôme existant au Luxembourg. Afin de bénéficier d'une validation au niveau de l'enseignement secondaire, secondaire technique et professionnel, il faut avoir accompli 3 ans ou 5.000 heures d'apprentissages formels, non formels ou informels en relation avec la certification visée.

Ensuite a été abordé le sujet de la formation continue pendant toute la durée de la vie professionnelle. La participation à la formation continue a pour but l'intégration dans la vie sociale et économique, une meilleure communication sur le lieu de travail et dans la vie privée, la progression dans la carrière professionnelle et éventuellement la création d'entreprise. Dans ce cadre, plusieurs types de formations existent, les unes ayant pour objet la qualification professionnelle, d'autres la maîtrise linguistique. Afin de faciliter l'accès à ces formations, des mesures spécifiques ont été mises en place, tels que le congé individuel de formation, le congé linguistique, des aides aux entreprises et des tarifs réduits pour certains publics cibles. Le congé linguistique est très recherché avec un total de 692 demandes reçues au 31 octobre 2010, dont 509 déjà en cours.

En troisième lieu a été évoquée l'implication dans le dialogue social notamment à travers les élections sociales et les structures de représentation au sein des entreprises.

Monsieur Emering, Directeur de la Luxembourg School for Commerce (LSC) a développé le 4^{ème} volet, à savoir la création d'entreprises. Les missions du département Création et développement d'entreprises ainsi que de la Chambre de Commerce consistent dans la promotion et la défense de l'intérêt des petites et moyennes entreprises, le conseil et l'assistance des PME (création, développement, exploitation, transmission, aspects juridiques), les formalités (procédures d'autorisation, registre du commerce, matricules et numéros d'identification), les transactions commerciales et le financement. Sur le plan légal, il existe le principe de base constitutionnel de la liberté d'établissement / du commerce et de l'industrie. La liberté d'établissement, garantie pour les Luxembourgeois aussi bien que pour les ressortissants étrangers, est stipulée par le Traité de l'Union européenne. D'après

les statistiques, plus de 74% des créateurs d'entreprises ne sont pas de nationalité luxembourgeoise.

Le cadre légal actuel sera prochainement réformé. Les conditions d'établissement d'un commerce sont et resteront cependant l'honorabilité professionnelle, les conditions légales de qualifications, la présence d'un établissement stable au Luxembourg et la gestion effective et permanente de l'entreprise.

Suite aux présentations du premier volet de l'atelier, un premier débat avec ses membres a eu lieu. Cette discussion a mis en lumière un manque d'informations concernant les mesures existantes en faveur de la promotion professionnelle, ainsi que des interprétations différentes des besoins des étrangers présents sur le marché du travail. De nombreux points ont pu être clarifiés concernant notamment le fait qu'aucune mesure spécifique n'existe pour assurer l'intégration des étrangers dans le marché du travail ou bien pour promouvoir leur formation continue. Cependant, il a également été constaté qu'il n'existe pas non plus d'obstacles à leur intégration professionnelle, ni à leur participation à la formation continue et que l'égalité de traitement est assurée. En ce qui concerne les mesures existantes accessibles à tous, comme le congé linguistique, il incombe aux employeurs d'en permettre l'accès dans le cadre légal établi par l'Etat. En référence à la reconnaissance des diplômes, il a été noté que celle-ci est liée non pas à la nationalité du détenteur du diplôme, mais au pays de provenance du diplôme, et que le fait d'obtenir la reconnaissance d'un diplôme ne garantit ni l'accès au marché du travail ni l'autorisation d'exercer une profession liée à ce diplôme.

Le sujet des langues utilisées dans les formations des différents organismes a également été évoqué. Les formations de la LSC se font surtout en français, rarement en anglais, la formation « Brevet de Technicien supérieur » se fait en français uniquement, l'Université du Luxembourg fonctionne en mode bilingue avec un choix de deux langues parmi l'allemand, le français et l'anglais, alors que les formations du MENFP sont dispensées dans les trois langues du pays. Le multilinguisme du Luxembourg peut provoquer des difficultés pour les étrangers, mais cette offre s'explique par la situation linguistique du pays, et par le fait que les utilisateurs de ces formations ont des d'origines linguistiques très diverses. Elle reconnaît l'atout d'un environnement multilingue.

Parcours visant une meilleure insertion dans le marché du travail

La deuxième partie de l'atelier a débuté par le sujet de l'autorisation de séjour pour les ressortissants de pays tiers, liée à l'exercice d'une activité salariée, sujet présenté par la Direction de l'Immigration. D'après la loi modifiée du 25 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, l'obtention d'une autorisation de séjour pour un travailleur salarié, ou bien l'obtention d'une autorisation de travail, est réglementée par les conditions d'entrée sur le territoire, la priorité d'embauche pour les ressortissants des pays de l'Union européenne et les travailleurs déjà présents sur le territoire, les intérêts économiques du pays et les qualifications requises. En outre, le travailleur doit être en possession d'un contrat de travail pour un poste déclaré vacant auprès de l'ADEM. Les cas de refus d'une autorisation sont dus en grande majorité au fait que cette dernière condition n'est pas remplie.

Se basant sur ces explications, le groupe interministériel a présenté les mesures à prendre pour accéder au marché de l'emploi. Une fois encore a été soulignée l'importance pour les personnes à la recherche d'un emploi d'entamer les démarches en vue de la valorisation, de la reconnaissance et de l'équivalence de leurs études, formations, qualifications et/ou emplois antérieurs auprès des ministères responsables, ainsi que le fait qu'il était de leur responsabilité de faire ces démarches. L'importance de l'élargissement des compétences linguistiques grâce à des cours de langues, et de l'accès à une qualification par un engagement dans des formations secondaires, professionnelles, supérieures et qualifiantes ou bien des formations réservées aux demandeurs inscrits à l'ADEM a également été évoquée.

Il a finalement été précisé que l'inscription auprès de l'ADEM est accompagnée par des offres de soutien d'insertion et d'orientation, comme l'orientation professionnelle, des bilans de compétences professionnelles, des mesures concrètes d'insertion, des ateliers « CV et lettre de motivation », des formations complémentaires en collaboration avec des entreprises, et que les personnes à la recherche d'un emploi qui ne sont pas encore en possession d'une autorisation de travail ont néanmoins la possibilité de bénéficier d'un entretien d'orientation au sein du service d'orientation professionnelle et de l'emploi féminin.

La discussion qui a suivi ces informations a permis de préciser les procédures d'obtention d'une autorisation de travail, notamment en ce qui concerne les délais, les démarches et le traitement des dossiers, aspects critiqués à plusieurs reprises.

En conclusion, on peut dire que cet atelier a permis d'aborder des questions très concrètes concernant les procédures d'autorisation de travail, la reconnaissance des diplômes, la réorientation professionnelle et la valorisation des acquis de l'expérience sur un marché du travail fortement conditionné par le besoin de travailleurs qualifiés.

Questions et réactions relatives à l'atelier emploi

- La première question concernait la déclaration de vacances de poste, déclaration que les patrons font très rarement, alors qu'elle pourrait éviter des problèmes aux employeurs qui doivent régulariser la situation des non-Luxembourgeois.
- La deuxième interrogation concernait les centaines, voire milliers de personnes qui travaillent au Luxembourg et qui sont en situation irrégulière. La loi sur l'immigration, article 89, stipule que toute personne qui démontre avoir vécu au Luxembourg pendant huit ans peut demander à être régularisée. La question qui se pose est : comment apporter la preuve d'une présence de huit ans ? Une personne peut-elle réellement espérer obtenir un certificat de travail de la part d'un employeur pour lequel elle a travaillé au noir ?
- La troisième question concernait la différence entre la loi et la manière dont elle est appliquée. Selon l'intervenant, l'égalité devant la loi ne signifie pas toujours l'égalité des chances. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne le droit à un congé de formation,

la loi existe, mais quels sont les moyens de recours de l'employé si l'employeur ne veut pas qu'il en profite ? L'employé risque de ne pas insister pour ne pas entrer en conflit avec son employeur. En conclusion, c'est comme si on avait construit un très beau bateau doté de très belles voiles, à savoir le cadre législatif, mais qu'il manquait le vent, le souffle politique pour le faire avancer.

- La quatrième question concernait le problème de la formation continue pour adultes. Selon l'intervenant, il ressort des conclusions de l'atelier emploi qu'il existe des postes qui restent vacants faute de personnes suffisamment qualifiées pour les pourvoir. Or, les formations pour adultes ne sont souvent que dispensées qu'en allemand et en luxembourgeois. Beaucoup d'adultes étrangers ont des difficultés à y participer. Il en est ainsi, par exemple, pour les brevets de maîtrise: les cours théoriques sont en français, mais en ce qui concerne les cours pratiques, tout est en allemand, même les manuels. Ceci pose des problèmes aux personnes qui ont fait l'apprentissage de leur métier sur le tas et qui désirent ensuite obtenir un diplôme. La connaissance du luxembourgeois est également exigée pour pouvoir suivre les cours. L'intervenant dit avoir essayé d'apprendre le luxembourgeois en cours intensifs, mais malgré cela il n'a pas réussi à comprendre tout ce que le professeur disait. En ce qui concerne le congé linguistique, l'intervenant a cité le cas d'une personne de sa connaissance à laquelle on l'a refusé au motif que la maîtrise du luxembourgeois n'était pas utile vu le travail qu'elle effectuait. Lorsque cette personne a argumenté qu'elle en avait besoin pour pouvoir suivre une formation en cours du soir, le patron lui a conseillé de suivre la formation à ses propres frais pendant ses loisirs. Voilà pourquoi je me pose la question de l'application correcte de la loi. Si on met en place une loi, il faut également veiller à l'application correcte de cette loi.

Réponses de Monsieur Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

La déclaration de poste vacant à l'ADEM est une formalité obligatoire. En principe tout poste doit être déclaré à l'ADEM, indépendamment du fait qu'il est éventuellement susceptible d'être occupé par un ressortissant d'un pays tiers. Or, nous pensons que seulement à peu près 40% des postes sont déclarés. Vous avez raison de dire qu'on est loin de l'objectif fixé, mais nous espérons qu'avec une ADEM fonctionnant mieux, davantage de postes seront déclarés. On peut, bien sûr, remettre en cause l'obligation de déclaration, mais cela ne serait pas opportun: d'une part, elle ne vise pas une population en particulier, et d'autre part, elle permet d'avoir une vision globale du marché du travail luxembourgeois, qui est un marché particulier parce que très ouvert.

Il faut donc encourager les employeurs à déclarer tous les postes. Il existe d'ailleurs des sanctions prévues à l'encontre des employeurs qui ne font pas de déclaration de vacance de poste, mais elles ne sont généralement pas appliquées, car nous pensons que ce ne sont pas les sanctions qui vont améliorer la situation. Il faut davantage aider les employeurs et améliorer le service, ce qui est d'ailleurs le but de la réforme de l'ADEM. Nous espérons obtenir ainsi une pratique plus conforme à la loi.

En ce qui concerne le travail clandestin, il s'agit effectivement d'un problème très sérieux. Nous avons renforcé les sanctions dans la loi de 2008. Elles visent les employeurs qui

emploient des personnes de façon illégale, c'est-à-dire qui ne les déclarent pas à la sécurité sociale, qui ne les paient pas selon les normes et les lois du pays, donc qui ne leur donnent pas le salaire social minimum, etc. Avec l'Inspection du Travail et des Mines, nous effectuons des contrôles là où nous savons qu'il y a des abus de ce type. Il faut, en effet, savoir qu'il y a des secteurs où le travail clandestin est plus répandu que dans d'autres. C'est le cas notamment du bâtiment et de la restauration. Nous luttons donc contre le travail clandestin, mais je pense néanmoins que les sanctions sont mises en œuvre de façon insatisfaisante. Il s'agit en effet de sanctions pénales infligées par le parquet. Je crois qu'il faut promouvoir la prise de conscience du fait qu'employer quelqu'un de façon irrégulière ne constitue pas un délit mineur, mais un délit grave. Ne pas respecter la législation du travail d'un pays, en l'occurrence le Luxembourg, c'est commettre une infraction grave.

Il faut donc inciter les différentes instances, et notamment les juridictions, à poursuivre davantage ce type de délit. Bientôt nous allons mettre en œuvre une directive européenne qui vise à sanctionner les employeurs qui emploient les personnes sans les déclarer. Cette directive ne changera pas fondamentalement notre loi nationale, mais nous devons faire des rapports au niveau européen, en expliquant ce que nous mettons en œuvre pour lutter plus efficacement contre le travail clandestin. A mon avis, il ne faut pas poursuivre les gens qui travaillent de façon non déclarée, parce que, souvent, ils n'ont pas le choix. Le vrai problème, ce sont les employeurs qui, systématiquement, exploitent la vulnérabilité des travailleurs clandestins. En effet, ils sont vulnérables parce qu'ils sont illégalement sur notre territoire et l'employeur peut donc profiter de cette vulnérabilité. En conclusion, il faut davantage lutter contre la fraude, davantage sanctionner et peut-être aussi mieux informer, afin que tout le monde sache que le travail clandestin est quelque chose de grave qui doit être sanctionné sévèrement.

En ce qui concerne la preuve d'un séjour de huit ans sur le territoire comme critère pour avoir droit à un titre de séjour, j'ai toujours dit qu'il s'agissait d'une preuve paradoxale, puisqu'elle revient à accepter la démonstration du séjour sur le territoire sur la base d'une contravention à la loi. Jusqu'ici, dans tous les cas recensés, les personnes en question ont toujours réussi à démontrer qu'elles avaient vécu pendant x années sur le territoire luxembourgeois. En fait, on arrive à savoir très bien et très rapidement si une personne a véritablement vécu au Luxembourg. En général, les gens amènent des factures d'électricité, ou des factures d'autres fournitures indispensables, qui prouvent la réalité de leur séjour. Est-ce une bonne formule ? Ce que je sais, c'est qu'il n'est pas sûr qu'on puisse trouver une formule alternative qui soit meilleure.

En ce qui concerne la question de la formation linguistique, j'aimerais apporter un début de réponse que Madame Meyer pourra compléter.

Je pense que sur certains points vous avez tout à fait raison. Vous abordez le sujet de la complexité de la situation linguistique à laquelle nous sommes confrontés. La question linguistique est un des défis majeurs pour notre pays.

Elle pose notamment énormément de problèmes au niveau de notre système scolaire pour les enfants qui ne sont pas luxembourgophones et qui ont du mal à suivre un enseignement qui, au départ, se fait en allemand. Il est juste d'insister sur l'importance de la langue

luxembourgeoise, mais il arrive que même en parlant très bien le luxembourgeois, on ne soit pas à même de suivre une formation en allemand.

Il faut cependant préciser que certaines matières, voire des formations entières, sont dispensées en français. En ce qui concerne le secteur du bâtiment que vous avez mentionné, il existe un institut de formation créé par les entreprises du bâtiment. J'ai eu l'occasion d'y aller il y a quelques mois pour la remise des diplômes, et je dois dire que toutes les personnes qui ont reçu ce diplôme ont pu suivre leur formation en français. Nous essayons aussi d'avoir des instructeurs qui connaissent parfaitement le portugais, précisément pour pallier aux problèmes linguistiques. Au niveau de la formation continue, l'offre a donc été élargie. Pour certaines formations, il faut sûrement l'élargir encore davantage. Je suis aussi d'accord pour dire qu'il faut développer l'offre de formations initiales en français. Je crois que nous manquons souvent d'instructeurs francophones, notamment dans les formations professionnelles.

En ce qui concerne le problème du congé linguistique, et plus précisément l'exemple que vous avez donné, il est regrettable qu'il existe encore des employeurs qui traitent leurs employés, qu'ils soient étrangers ou non, de cette manière. Certains employeurs semblent estimer que si une personne veut se former cela ne les concerne pas. Or, il est souhaitable que les employeurs encouragent la formation de leur personnel: il faut arriver à les convaincre que si leur personnel ne se forme pas, c'est au détriment de l'entreprise. Ceci dit, lorsqu'on consulte les chiffres en relation avec le congé linguistique, on voit qu'il y a quand même plus de 700 personnes qui en ont déjà bénéficié. On ne peut donc pas dire que la loi du congé linguistique soit restée lettre morte. Les chiffres démontrent au contraire que c'est un grand succès. Il se peut que dans certaines entreprises les employeurs ne soient pas favorables à la mesure, mais il faut alors saisir l'ITM ou l'Inspection Générale du Travail afin de faire valoir ses droits.

Réponse de Madame Karin Meyer, Administration de l'Emploi

Je désire juste apporter des précisions en ce qui concerne la formation initiale. Depuis décembre 2008 existe une nouvelle loi sur la formation professionnelle. Au cours des années à venir, le contenu et le programme des formations seront modifiés et elles seront proposées en allemand et en français. Néanmoins, il faut être conscient du fait que certaines professions exigent qu'on soit bilingue, donc qu'on maîtrise les deux langues courantes du pays, l'allemand et le français. Pour celles-ci, il sera donc impossible d'offrir une formation uniquement en allemand ou uniquement en français. C'est le cas des professions dans lesquelles on est en contact avec des clients.

ATELIER 2 : « S'écouter et agir dans les quartiers, les communes et les régions »

Cet atelier, préparé et animé en collaboration avec le SYVICOL, avait pour objectif de procéder à un état des lieux des initiatives en matière d'intégration des étrangers au niveau local, mais aussi de réfléchir ensemble sur les motivations pouvant amener les responsables communaux à favoriser, de manière active, l'accueil et l'intégration dans leur commune.

Présentation des projets

Différentes initiatives visant la promotion de l'intégration dans les communes ainsi que le travail en réseau furent présentées. Chaque initiative a sa propre spécificité compte tenu du quartier, voire de la commune, et de la population non-luxembourgeoise qu'elle cible.

En premier lieu, la commune de Wiltz explique qu'elle se reconnaît comme terre d'accueil des étrangers, qu'elle considère comme un élément nécessaire au développement durable de la ville. A ce niveau, la motivation des hommes politiques joue un rôle essentiel dans la promotion de la cohésion et la justice sociales. Par ailleurs, une politique d'intégration se fait petit à petit. Au niveau communal, elle se construit en effet grâce à un contact étroit et permanent avec les habitants ainsi que par la prise en compte de leurs besoins.

L'ASTI, pour sa part, a présenté son pacte d'intégration communal permettant de mobiliser et de mettre des outils d'intégration à la disposition des communes demanderesse. Ces différents outils concernent notamment l'accompagnement scolaire et l'apprentissage de la langue luxembourgeoise. L'élaboration d'un carnet de bienvenue, des initiatives dans le domaine culturel (ateliers musicaux), des traductions orales et des séances d'information sont d'autres moyens envisageables. Il s'agit de mettre en place une politique d'intégration planifiée et de favoriser le vivre-ensemble des habitants. Le pacte est conclu pour une durée de 3 ans entre l'ASTI, le ministère de la Famille et les responsables communaux tout en indiquant les priorités de la commune.

Le service d'intégration de la commune de Strassen, dans son travail quotidien, met l'accent sur la compréhension des valeurs des pays d'origine et d'accueil. Dans ce contexte, il aborde le bien-être social, culturel et politique de ses habitants par le biais d'un échange actif au niveau de la participation citoyenne. La mixité est vue comme une richesse. Les mesures concrètes par lesquelles le service d'intégration a répondu aux besoins des habitants se sont traduites par l'organisation d'une fête d'accueil, la collaboration étroite avec l'école, la rédaction d'un carnet de bienvenue, des réunions d'information sur les élections, de même que le contact étroit avec les associations culturelles et sportives de la commune.

Le projet « Ensemble » s'adresse au quartier « Italie » de la Ville de Dudelange, table sur le travail communautaire et vise le dialogue interculturel, la tolérance et le respect de l'autre. Son objectif est de valoriser et de favoriser la participation citoyenne des étrangers, mais aussi de créer des espaces permettant aux différentes communautés du quartier de se rencontrer. Il s'agit de trouver des réponses collectives à des problèmes individuels. Grâce à ce projet, une association de quartier a vu le jour. Elle entretient un contact régulier avec la

commune en formulant notamment des revendications constructives. Le projet a mis en place des permanences sociales, ainsi que des cours de langues et de socialisation.

Le projet de 4Motion consacré au quartier « Brill » à Esch/Alzette s'intéresse à l'identité de ce quartier et à la manière dont ses habitants se l'approprient et l'investissent. Il aborde la perception qu'ils en ont et dégage des pistes d'actions. Une analyse des points positifs et négatifs du quartier a en outre été effectuée. Dans ce contexte, la perception et le regard de ceux n'habitant pas le quartier sont également pris en considération. Une coordination est mise en place entre la commune, les travailleurs sociaux et les habitants pour améliorer la qualité de vie à travers un aménagement urbain adapté et valorisant le quartier.

Débat

La présentation des projets a été suivie par un débat avec les membres de l'atelier.

Il en est ressorti qu'une politique d'intégration communale doit prendre en compte différents volets, dont :

- l'enseignement,
- le logement,
- les cours de langues,
- les besoins des habitants et surtout des jeunes,
- la sécurité,
- les questions sociales.

La prise en compte de ces différents points a comme objectif de favoriser la cohésion sociale. A ce niveau, les commissions consultatives d'intégration peuvent jouer un rôle-clé. La sollicitation des acteurs impliqués à différents stades (administration communale, école, maison des jeunes, structures d'accueil, Police..) en tant que relais est une plus-value considérable.

Toutefois, la volonté des communes est une condition sine qua non pour mettre en place un processus d'intégration. Les communes peuvent prendre des initiatives, mais il revient aussi aux habitants de se mobiliser de manière effective afin de s'approprier des initiatives, des actions, voire des projets. C'est par ce biais que la participation citoyenne se construit et se consolide. Les habitants peuvent ainsi devenir acteurs de leur propre intégration.

Le repli communautaire a également été abordé. Vécu comme un refus d'intégration pour les uns, il est considéré par d'autres comme un moyen nécessaire de se ressourcer avant de pouvoir s'ouvrir à autrui.

Conclusions

L'atelier s'est terminé par une conclusion qui a repris l'idée directrice de tous les projets présentés, aussi bien que de l'atelier: la nécessité de construire des ponts et de dépasser des stéréotypes s'impose grâce à l'interculturalité, qui se nourrit de la multiculturalité. La société luxembourgeoise est sur la bonne voie, mais des défis continuent à se poser au quotidien et

il reste des efforts à fournir. Ce n'est qu'à travers la participation et la collaboration de tous les acteurs concernés que l'intégration peut être abordée et réalisée.

Questions et réactions relatives à l'atelier local

- **Intervenant:** Il faut réfléchir à la manière d'intéresser les non-Luxembourgeois: comment leur permettre de se faire entendre, comment favoriser le dialogue interculturel, la cohésion sociale et la participation civique ? Dans l'atelier traitant de l'intégration au niveau local, une des pistes de réflexion semblait être la création de postes de travailleurs sociaux au niveau local, d'agents de proximité, qui pourraient poursuivre tous ces objectifs. D'un côté, il existe un article subsidiaire qui permet aux communes d'œuvrer en ce sens. Il est clair qu'il doit donc exister une volonté communale et une volonté des partis politiques. De façon complémentaire, je me demande s'il ne faudrait pas envisager au niveau national de créer davantage de postes de ce genre. Par exemple, en ce qui concerne les Maisons Relais, on pourrait leur rattacher des acteurs œuvrant en faveur de la cohésion sociale et du dialogue entre les individus et entre les différents niveaux de la hiérarchie.
- **Intervenant:** Comme on a pu le voir dans l'atelier sur les actions dans les quartiers, les communes et les régions, il existe des énergies à exploiter. Il faut que les projets et idées puissent servir de modèles et s'étendre aux communes du pays entier. L'idée principale qui se dégage de cette conférence est qu'après l'assimilation, l'intégration et le multiculturalisme, il importe de passer à l'interculturel, au vivre ensemble. Il faut essayer d'empêcher le repli sur soi et trouver des moyens pour promouvoir des actions fédératrices.
- **Intervenant:** On n'a pas suffisamment insisté sur le rôle d'autres acteurs de l'intégration, tels que les voisins, les employés de l'État, les employés communaux, etc. Comment aimer la politique, le pays d'accueil, comment réussir à s'intégrer si on est mal reçu dans les communes? L'intégration doit passer par la formation et l'information des employés de l'État qui sont des relais plus importants encore de l'intégration que les politiciens. Or, je trouve que l'accueil laisse parfois à désirer, que ce soit au niveau du personnel de la police ou d'autres employés. J'ai entendu tout à l'heure qu'il existe une formation pour les acteurs locaux en matière d'intégration. Cette formation est-elle destinée également aux employés communaux?
- **Intervenant:** Je pense que l'adaptation de la loi sur la protection des données s'impose. Sans cet outil de travail, je refuse de m'impliquer et d'inciter d'autres personnes à participer à des événements et des manifestations, afin qu'ils s'intéressent enfin à la politique. J'ai l'impression que les politiciens travaillent contre moi alors que moi je travaille pour eux.
- **Réponse de Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration:** Le travail avec les parents est prévu aussi bien dans le règlement grand-ducal concernant les Maisons Relais que dans la loi sur l'école fondamentale. Il est important de créer des lieux de contacts. C'est d'ailleurs un des objectifs de l'introduction des chèques services. Les Maisons Relais ne donnent pas uniquement

l'opportunité aux personnes de gérer leur vie professionnelle et leur vie familiale. Elles offrent surtout aux enfants de parents immigrants une structure où ils peuvent apprendre aussi bien le luxembourgeois que d'autres langues. On parle beaucoup, de nos jours, de la formation non formelle. La formation dans les Maisons Relais en est un bon exemple. Il faut tirer profit d'une situation où des enfants de tous les milieux sociaux et de toutes les nationalités se retrouvent ensemble.

En ce qui concerne la formation à l'interculturel au niveau national et local, nous sommes en train de mettre en place avec l'Institut national d'administration publique une formation à l'interculturel pour les fonctionnaires et employés communaux.

ATELIER 3 : « Citoyen et étranger »

Président: M. Avena, CNE

Rapporteur: Uyen Do, Migration Policy Group

Intervenants: Sandrine Gashonga, Ornela Harizi, Pedro Castilho

L'atelier « citoyen et étranger » a permis dans un premier temps de dresser un bilan intermédiaire de la campagne de sensibilisation de 2005 et ensuite, sur la base de témoignages de résidents étrangers au Luxembourg, de débattre des actions à mener dans le cadre de la campagne de sensibilisation « Je peux voter » en vue des élections du 9 octobre 2011.

Bilan intermédiaire (CEFIS) – bref résumé¹

Au 9 octobre 2010, on constatait un enregistrement de 23.461 inscrits, ce qui constitue une légère baisse par rapport aux chiffres de 2005.

Le taux d'inscription est en baisse par rapport à 2005, de même que le poids de l'électorat. Cette baisse des chiffres peut toutefois trouver une explication dans certains facteurs objectifs liés à la nouvelle loi sur la naturalisation qui permet d'obtenir la nationalité luxembourgeoise tout en gardant celle d'origine ou à l'augmentation du nombre global de résidents étrangers installés au Luxembourg en comparaison à 2005 ou aux spécificités de la catégorie d'étrangers en question.

A partir de 45 ans, le nombre d'inscrits augmente sensiblement. A partir de 55 ans, le taux est de 28%. Chez les plus jeunes, la participation électorale est très faible, d'où l'importance d'une campagne de sensibilisation s'adressant aux plus jeunes. Ce taux faible semble s'expliquer par le fait que les jeunes constituent une catégorie mobile, dont une partie part s'installer ou étudier à l'étranger, ce qui entraîne un désintérêt à l'égard de la politique.

En ce qui concerne le taux d'inscription par nationalité, les chiffres pour les étrangers d'origine italienne, néerlandaise, belge et portugaise sont de l'ordre de 20% à 15%, montrant une légère baisse ou une certaine stagnation par rapport à 2005. Les non-UE sont largement en-dessous de la moyenne des 12% d'inscrits (Bosnie 9%, Cap-Vert 5%). Il est donc primordial de mener une campagne visant les non-communautaires et notamment les Cap-Verdiens car leur taux d'inscription est trop faible alors qu'ils résident depuis longtemps au Luxembourg.

Vu les chiffres bas pour toutes les catégories, il est primordial de sensibiliser TOUTES les communautés d'étrangers résidant au Luxembourg.

La majorité des communes ont un énorme travail à mener pour augmenter le taux d'inscriptions. Les chiffres sont meilleurs dans les petites communes (jusqu'à 46%) où le travail de proximité semble plus efficace. Il ne faut toutefois pas oublier que dans les plus

¹ Le bilan intermédiaire complet se trouve sur <http://cefis.lu/files/category-etudes.html>

petites communes le système majoritaire est d'application. Dès lors, il y a des candidatures individuelles, ce qui facilite les rapports individualisés et de proximité contrairement aux communes appliquant le système proportionnel et où les campagnes électorales sont toujours menées par les partis politiques. Enfin, il est également important de cibler les nouveaux résidents qui n'ont pas nécessairement connaissance des règles qui leur sont applicables.

Globalement, le taux d'inscription est très faible. Dès lors, les questions à se poser sont: Peut-on se fixer un objectif? A quel niveau ? Au niveau associatif? De l'OLAI? Des autorités communales? En conclusion, il faut impérativement des campagnes de proximité pour toucher le plus de monde possible, mais il faut également prendre en compte la durée de résidence. Le travail est à mener au plus fort de la campagne, du jour du lancement à la clôture des inscriptions, mais surtout lorsque l'impact est le plus fort, c'est-à-dire un à deux mois avant la clôture de la date des inscriptions.

Témoignages

- **Sandrine Gashonga** : D'origine rouandaise, elle bénéficie du statut de réfugiée, réside au Luxembourg depuis 15 ans et a acquis la nationalité luxembourgeoise il y a 3 ans.

Les raisons personnelles motivant sa participation aux élections reposent sur le fait que Sandrine Gashongo vient d'un pays où il n'y a pas de démocratie et qu'elle a quitté à 17 ans avant de pouvoir exercer son droit de vote qui s'acquiert à la majorité. Elle n'a donc pu voter pour la première fois qu'à l'âge de 30 ans. Elle considère le vote comme un instrument de citoyenneté. Pour elle, le vote donne la possibilité de changer la vision de l'intégration des étrangers au Luxembourg.

De manière plus générale, elle considère l'abstention comme un recul de la démocratie. La majorité des étrangers se situe dans les couches populaires de la société. Or, c'est à ce niveau que le taux d'abstention est le plus grand. L'abstention renforce l'idée d'une technocratie aux mains de quelques privilégiés et renforce l'individualisme entraînant un manque de confiance dans les autorités politiques et dans les lois. Selon elle, l'intérêt de l'individu a tendance à prendre le dessus sur l'intérêt général.

- **Ornela Harizi** : D'origine albanaise et résidant au Luxembourg depuis 15 ans, elle a voté une fois seulement en Albanie dans des conditions non démocratiques. Elle n'a jamais voté au Luxembourg.

De nouveau, la question de l'absence de démocratie est déterminante dans la motivation personnelle. Ornela Harizi considère que le fondement de la démocratie est la liberté d'expression et d'opinion dont le vote est un exemple. Elle ne savait pas qu'elle avait le droit de voter au Luxembourg jusqu'à ce que l'information lui soit relayée par son association dans le cadre de la campagne de sensibilisation on-line, d'où l'importance du milieu associatif en tant qu'agent multiplicateur. Selon elle, voter constitue une obligation et un devoir civique au niveau personnel mais est

également le garant de l'avenir de ses enfants. Elle considère également qu'il faut être actif au niveau communal car les activités sociales de la commune sont importantes.

- **Pedro Castilho** : D'origine portugaise, il est arrivé au Luxembourg en 1981 après la Révolution des Œillets. Il assiste à l'évolution sociale et économique du pays depuis 30 ans.

Depuis son arrivée au Luxembourg, Pedro Castilho a été le témoin de nombreux changements qu'il considère comme positifs. Pour lui, le vote représente l'expression de la volonté politique dont un simple stylo peut devenir le symbole. Dans le monde, il existe de nombreuses personnes qui se sacrifient pour obtenir ce droit. Dès lors, il considère qu'il serait malheureux qu'au Luxembourg ce droit ne soit pas utilisé. Selon lui, l'impact que peut avoir l'individu par le biais du vote peut être très important et il constitue en outre un droit fondamental, garant d'un futur meilleur.

Pedro Castilho souligne le rôle que chacun peut jouer en tant qu'ambassadeur dans le cadre de l'inscription sur les listes. La question primordiale est : « T'es-tu inscrit? ». La simple parole constitue un multiplicateur bien plus fort que n'importe quels actions ou projets pouvant être mis en œuvre via des subsides ou fonds spécifiques. Selon lui, il suffit de parler pour mobiliser. Chaque personne touchée constitue une nouvelle voix multiplicatrice. Dans cette conférence on prêche à des convertis. Ce qui importe, c'est d'aller sur le terrain et d'informer les étrangers afin qu'ils s'inscrivent sur les listes électorales.

Réaction aux témoignages

Les témoignages ont suscité de nombreuses réactions. Le présent rapport reprend les contributions pouvant avoir un impact direct dans le cadre de la campagne de sensibilisation et d'information ainsi que les manières de contribuer à son succès.

On peut identifier une multitude d'actions à mener mais la première étape consiste à identifier les différents niveaux d'acteurs afin de déterminer ensuite le type et la mesure des actions possibles.

- **Catégories d'étrangers**

Il faut donner plus de place à l'intersectionnalité. En effet, il faut davantage prendre en compte le fait que les étrangers, comme tout le monde, vivent dans différents mondes sociaux. Chacun n'est pas seulement étranger, mais aussi femme ou homme, personne âgée, jeune, travailleur dans telle ou telle branche, etc.

Il est intéressant de noter que l'absence de démocratie ou principes démocratiques dans leur pays d'origine a motivé dans les trois cas de témoignages la volonté de s'inscrire et de participer aux élections dans le pays d'accueil. Cet élément devrait être intégré dans la campagne dans la mesure où de nombreuses communautés partagent cette absence de

démocratie dans leur pays d'origine. Ce genre de message est fort et peut avoir un réel impact.

- **Politique vs. multiplicateur**

Il faut toutefois aller au-delà des témoignages entendus lors de la conférence, car ils proviennent de convaincus et s'adressent à de convaincus. Il est important de transmettre ce message à ceux qui ne sont pas encore inscrits. A cet effet, il s'agit de se doter de moyens d'information adéquats. Il existe deux niveaux spécifiques desquels peuvent émaner les actions: le niveau politique et celui des multiplicateurs. Or, à l'heure actuelle, on assiste à un décalage entre la base et le niveau politique. Le niveau politique possède un enjeu, un intérêt (le plus souvent déterminé par le programme du parti) possédant ses limites quant à la sensibilisation des étrangers. Il faut passer de l'enjeu politique au défi d'aller sur le terrain pour discuter et réussir à connecter les idées politiques aux préoccupations réelles des citoyens. A cet effet, il revient aux multiplicateurs (dirigeants associatifs, syndicats, etc.) d'aller concrètement vers les diverses communautés d'étrangers.

Il s'agit de sensibiliser les citoyens quant à leur capacité à intervenir sur des questions pratiques et concrètes de leur vie quotidienne afin de changer leur futur. C'est un sens civique à inculquer et à opposer à la recherche de visibilité et de pouvoir des partis politiques. Nous sommes tous citoyens et multiplicateurs. Cela représente un ensemble de responsabilités qui font partie intégrante de notre statut. Il est important d'informer au sujet de la nécessité d'être un citoyen actif.

En matière de bonnes pratiques, il est important de souligner qu'il existe une multitude d'actions concrètes favorisant l'inscription des étrangers. On devrait aussi s'inspirer des campagnes précédentes (campagne dans le café du coin, ouverture de la commune le samedi, etc.).

Questions et réactions relatives à l'atelier « élections »

- **Intervenant:** Une question pratique se pose concernant la campagne pour les inscriptions sur les listes électorales : comment puis-je faire pour savoir si un de mes compatriotes est inscrit ou non sur la liste électorale luxembourgeoise ? En France, tout citoyen peut prendre copie de la liste électorale. Pour cibler des personnes à motiver à s'inscrire sur les listes, il faudrait savoir qui ne l'est pas encore et qui remplit la condition de résidence.
- **Intervenant:** La crainte de l'obligation de vote retient de nombreux étrangers à s'inscrire sur les listes électorales. On me dit que cette crainte est sans objet, que personne n'a jamais été sanctionné pour cette raison au Luxembourg. Beaucoup de personnes pensent néanmoins que cette pratique peut changer si les responsables politiques changent.

Réponse de Madame la Ministre Marie-Josée JACOBS

Je suis presque certaine que l'on n'a pas le droit de vous communiquer le nom

des personnes qui sont inscrites sur les listes électorales parce que cela tombe sous la protection des données. Je comprends néanmoins qu'il est parfois difficile d'approcher les gens, si on ignore s'ils sont déjà inscrits ou pas. La seule possibilité qu'il vous reste est de poser la question aux personnes elles-mêmes. Au Luxembourg, la loi sur la protection des données est assez sévère, mais je pense que c'est dans l'intérêt de tous.

ATELIER 4 : « S'écouter et agir avec et dans la presse »

Président : Victor Weitzel, www.europaforum.lu

Rapporteur : M. Joseph Lorent, Conseil de Presse

Cet atelier visait à prodiguer des conseils et recommandations pratiques au milieu associatif dans ses relations avec la presse, ceci dans l'intérêt de l'intégration par le biais d'une bonne communication.

La presse joue, en tant que quatrième pilier de la démocratie, un rôle clé dans la formation de l'opinion publique et par conséquent dans la perception publique des étrangers et de leur processus d'intégration. Dans ce sens, l'atelier avait pour objectif de lancer un débat sur le rôle et les responsabilités partagées.

Le monde de la presse luxembourgeoise : multilingue et diversifié

Le Grand-Duché compte pas moins de huit quotidiens, dont les quatre traditionnels sont bilingues, même trilingues sans traduction. Il y a quelques années se sont ajoutés deux quotidiens en langue française. Les deux derniers-nés sont gratuits. L'un vient de se doter d'un site internet en langue allemande, et l'autre est bilingue, c'est-à-dire qu'il est édité en français et en allemand. S'y ajoutent des hebdomadaires en langue allemande, française ou bilingues (portugais, anglais, etc.) La situation est plus ou moins la même pour les bimensuels et mensuels.

Etant donné que la population du Luxembourg compte un peu plus de 500.000 habitants, sa presse écrite détient le record mondial du point de vue sa densité.

La presse audiovisuelle est très diversifiée elle aussi avec une station de télévision nationale (une entreprise privée avec des obligations de service public), deux chaînes de télévision à caractère régional et de plus en plus de programmes télévisés communaux.

Quant aux radios, on compte deux diffuseurs nationaux, dont l'un est une entreprise commerciale et l'autre un établissement public. Il faut ensuite mentionner quatre radios privées à couverture nationale, dont l'une est une station générale, l'autre s'adresse à un public jeune, la troisième visant au début un public-cible de langue latine et la quatrième se concentrant sur un programme plutôt alternatif.

« La presse s'engage à éviter et à s'opposer à toute discrimination pour des raisons de sexe, de race, de nationalité, de langue, de religion, d'idéologie, d'ethnie de culture, de classe ou de convictions, tout en assurant le respect des droits fondamentaux de la personne humaine » (extrait du code de déontologie de 2006 publié au Mémorial le 30 avril 2010).

Lors de l'atelier, un guide contenant des conseils très pratiques pour communiquer au mieux avec la presse a été présenté aux associations d'étrangers. L'atelier recommande par ailleurs à l'OLAI d'instituer un groupe de travail ad hoc afin de suivre l'évolution dans ce domaine et de donner, le cas échéant, des impulsions à cette initiative. Des recommandations ont été émises quant à une formation à l'interculturel pour la communication avec la presse.

Dans le cadre de l'atelier, deux initiatives radiophoniques dont le but déclaré est justement l'intégration ont été présentées :

- a) « **Kuddelmuddel** » : il s'agit d'un concept interculturel de radio, initiative de la Maison des associations sur « Radio Amijade » ayant pour objectifs :
- de promouvoir la communication à plusieurs niveaux entre différentes communautés et générations au Luxembourg, mais aussi à travers le monde. Pour ce faire, outre la radio, toutes les autres technologies de communication mises à disposition sont utilisées (Internet, podcast ...)
 - d'apporter de nouvelles idées à l'univers radiophonique déjà existant au Luxembourg
 - l'interaction avec les auditeurs au sujet des thèmes passés et futurs, aussi bien que de thèmes de « tous les jours ».
- b) **Radio JEHONA « l'écho »** : c'est un projet du Centre interculturel luxembourgeois-albanais (CILA asbl), cofinancé par le Fonds européen d'intégration de la Commission européenne et l'OLAI, ayant pour but une communication interculturelle favorisant la rencontre et la connaissance mutuelle des cultures luxembourgeoise et albanaise. Dans un sens plus pragmatique, le but est de favoriser l'intégration concrète de la population albanaise dans la société luxembourgeoise.

La discussion générale au sein de l'atelier a été assez animée. Un point de discussion initial a porté sur le fait que l'intitulé de l'atelier figurant sur le programme diffusé pour la conférence ne correspondait pas à ce qui a effectivement été proposé, ce qui a causé des frustrations manifestes auprès d'une partie significative de l'auditoire. Il a également été remarqué que beaucoup de bonnes idées et de projets intéressants risquent finalement d'échouer du fait du manque de moyens financiers et logistiques, ce qui serait dramatique pour la concrétisation de l'idée du « vivre ensemble »

Questions et réactions relatives à l'atelier presse

- **Intervenant:** Lors de la Conférence nationale pour étrangers de 2007, une des revendications était de « réclamer des émissions sur la réalité multiculturelle du Luxembourg, tel que prévu dans l'accord entre l'État et la société privée RTL ». Cette même question a été abordée lors de l'atelier d'aujourd'hui. Je me pose la question de savoir si le gouvernement est informé des conclusions de la conférence et s'il en tient compte. Est-ce que cette revendication sera transmise à RTL par l'intermédiaire du gouvernement ?
- **Intervenant** J'insiste sur l'importance de soutenir des projets novateurs dans le cadre du vivre ensemble, notamment dans le domaine de la télévision, sous peine

de les voir disparaître.

- **Réponse de Madame la ministre Marie-Josée JACOBS :** Nous allons certainement transmettre la question à Monsieur le ministre de la Communication. C'est à lui que reviendra la négociation avec la CLT.

Remarques/réflexions générales

- **Intervenant** Il n'est pas opportun d'opposer toujours les Luxembourgeois et les non-Luxembourgeois ou étrangers. Au lieu de parler d'intégration, mot piège qui est souvent accaparé par les milieux institutionnels, je préfère parler de gestion de la diversité. En effet, au niveau local par exemple, on peut être bien intégré en étant d'origine étrangère ou mal intégré en étant luxembourgeois.
- **Intervenant** En ce qui concerne l'importance des langues au Luxembourg, notamment de la langue luxembourgeoise, j'ai l'impression que la réforme de l'enseignement pose problème. Les enfants nouvellement arrivés au Luxembourg et dont l'âge se situe déjà aux alentours de douze ans, sont orientés vers les classes francophones. Ils n'auront donc pas la possibilité d'atteindre un bon niveau ni en luxembourgeois ni en allemand. Cette manière de procéder risque d'aboutir à un système scolaire à deux vitesses. Je pense qu'il faudrait introduire peu à peu les autres langues, notamment le luxembourgeois et l'allemand.
- **Intervenant** On dit généralement qu'il faut apprendre le luxembourgeois pour pouvoir s'intégrer, trouver un bon emploi et réussir son parcours migratoire. Je pense que l'opinion selon laquelle il faut apprendre une langue pour pouvoir s'intégrer est erronée. En effet, les dernières études en la matière démontrent exactement le contraire. C'est une fois qu'on est intégré et qu'on a créé des rapports de confiance, qu'on est prêt à prendre la parole, à s'exprimer dans une autre langue. A mon avis, il faut favoriser le multilinguisme en soi au Luxembourg parce que le multilinguisme, s'il peut être perçu comme une barrière, est aussi un élément qui favorise l'intégration. En effet, il y a toujours plusieurs langues disponibles. En appliquant ce constat à la scolarisation des enfants portugais, et plus largement en tenant compte du fait que 40% des élèves sont de langue maternelle d'origine non pas germanique mais latine, il est clair qu'il ne faut pas les scolariser en portugais, mais peut-être repenser le système éducatif.
- **Intervenant** En plus de la mission politique qui leur incombe, les associations ont beaucoup d'autres tâches à remplir. Ainsi doivent-elles aider dans leurs démarches les non-Luxembourgeois à la recherche d'un emploi et/ou d'un logement ainsi que ceux dont les droits ne sont pas respectés, ceux souffrant de maladie, les personnes âgées, les détenus, les personnes dépourvues de diplôme ou celles désirant bénéficier de cours et de formations professionnelles, ainsi que les personnes nouvellement arrivées qui n'ont ni travail ni logement. Par ailleurs, il est important que les associations établissent un contact permanent avec et entre les personnes qu'elles aident afin de rompre leur isolement. C'est en cela aussi que consiste leur rôle. Tous les problèmes de la société ne doivent pas être

de la seule responsabilité du gouvernement.

- **Intervenant** En tant que transfrontalière et chercheuse, mais aussi en tant qu'être humain, j'aimerais bien partager quelques réflexions avec vous. Je me demande pourquoi nous avons tellement besoin de catégoriser ? Nous parlons du Luxembourgeois et du non-Luxembourgeois, de l'homme et de la femme, des personnes qui sont bien intégrées, de celles qui sont mal intégrées ainsi que de celles qui ne ressentent pas le besoin d'être intégrées. Je vous propose de réfléchir à comment démolir les barrières entre le nous et le vous, entre les uns et les autres, entre le moi et le toi. Comment pouvons-nous, ensemble, créer et construire le « nous ». En tant que personne travaillant à l'université, j'insiste, pour ce qui est de la formation des formateurs et des formatrices, sur l'importance des compétences interculturelles ou transculturelles. En matière d'intégration, on est responsable pour soi et pour l'autre. Il ne faut pas attendre que quelqu'un vous invite à devenir actif. Les contacts, les rencontres, en n'importe quelle langue, sont très importants pour surmonter les barrières dont je viens de vous parler.
- **Intervenant** Je me permets d'indiquer que les interventions de la part de Luxembourgeois étaient très rares sinon inexistantes. Je précise que beaucoup de Luxembourgeois hésitent à s'exprimer dans une autre langue que la leur et cela constitue donc peut-être la raison de leur silence aujourd'hui. Je suggère donc d'offrir, lors d'une prochaine conférence, une traduction du luxembourgeois vers le français, l'allemand ou l'anglais.
- **Intervenant** Ma fille avait douze ans en arrivant au Luxembourg. Elle parlait l'allemand et l'anglais, mais pas le français. J'ai insisté pour qu'elle apprenne le français, ce qui était difficile pour elle. Pour moi, il était important de tenir compte du multilinguisme au Luxembourg et d'insister sur l'apprentissage des langues. Par la suite, elle a très bien réussi sa scolarité. Nous venons au Luxembourg parce que c'est un pays qui nous apporte beaucoup d'avantages. En retour, nous devons faire un peu d'efforts et faire preuve de notre volonté d'intégration. Dans les autres pays européens, il faut également apprendre les langues usuelles. Il est important que les enfants, au début de leur scolarité au Luxembourg, apprennent l'allemand et le français de manière intensive. Ils perdent peut-être une année de leur scolarité, mais ils assurent leur avenir.
- **Réponse de Madame la Ministre Marie-Josée JACOBS** : La question de la participation des Luxembourgeois au processus d'intégration est une question importante. Aujourd'hui, à la conférence pour l'intégration, il y a une grande majorité de non-Luxembourgeois. Mais pour des raisons de cohésion sociale, il est important d'inclure les deux parties, étrangers et Luxembourgeois, parce que nous faisons tous partie d'une même communauté.

Quant aux remarques portant sur le problème de la langue luxembourgeoise comme facteur d'intégration, ma conviction est qu'en règle générale les étrangers sont motivés pour apprendre notre langue. J'ai d'ailleurs rencontré plus

d'une fois des personnes d'origine étrangère qui regrettent qu'on ne parle pas suffisamment le luxembourgeois avec elles.

Le problème des classes francophones doit être replacé dans son contexte: en 2010, de janvier à septembre, à peu près 250 enfants en âge d'être scolarisés sont venus du Portugal. Il y avait parmi eux de jeunes enfants mais aussi des adolescents. Ces adolescents avaient été scolarisés dans un système dont la langue de base est le portugais et l'anglais la première langue étrangère. Dans quelle langue allons-nous les instruire ? En portugais? Cela aurait rendu difficile de les insérer ensuite dans un système dont les langues de base sont le français et l'allemand. Dans des classes d'accueil, on essaie donc de leur donner des bases en français, parce qu'il est plus facile pour eux d'apprendre le français que de passer directement à l'allemand. Ceci leur permettra d'accéder ensuite éventuellement à des formations professionnelles. Mais je conviens que ce sont des situations difficiles à gérer. On ne peut pas exiger de ces enfants et adolescents qu'ils restent au Portugal pour y terminer leur scolarité. Or, s'ils n'arrivent pas à avoir une scolarité normale et à accéder à des formations, ils vont se retrouver en difficulté sur le marché de l'emploi. Nous avons des échanges sur la question avec le Consulat et l'Ambassade du Portugal, ainsi qu'avec les autorités au Portugal, et nous avons mis en place un groupe de travail.

J'aimerais cependant ajouter qu'il y a également des exemples positifs. Je connais des personnes qui sont arrivées au Luxembourg, du Portugal ou d'ailleurs, à l'âge de 11 ans, et qui, plus tard, ont réussi à faire des études sans nécessairement disposer d'un parent pouvant les aider.

6. Discours de clôture : « L'intégration au Luxembourg: un modèle à petite échelle pour un défi mondial »

Monsieur Sundeep Bhardwaj, vainqueur de « JCI Luxembourg Public Speaking and Debating Academy »

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'avoir été invité à faire un discours dans un lieu si important, sur un sujet aussi important.

Pour être honnête, j'imagine qu'il s'agit d'un sujet très compliqué. Mais comme je ne suis ni un politicien ni un économiste, j'aime que les choses restent simples. Ma conception de l'intégration est très simple également.

Je suis indien, je vis au Luxembourg depuis 4 ans. Je travaille dans une banque et je suis un membre actif de la « Jeune Chambre internationale » (JCI).

En venant au Luxembourg, il y a 4 ans je me disais : je pars dans un nouveau pays. Comment devrai-je me comporter ? Je me rappelle m'être dit: c'est comme aller dîner chez quelqu'un pour la première fois. L'hôte et l'invité doivent tous deux faire un effort pour que le dîner soit réussi.

Si vous allez à un dîner et que l'hôte n'est pas courtois, s'il ne se montre pas accueillant et ne vous met pas à l'aise, alors vous n'allez pas passer une bonne soirée.

Si l'invité ne se conduit pas comme il faut, s'il n'offre pas de fleurs ou de vin en cadeau, c'est l'hôte qui va être déçu.

Ceci, Mesdames et Messieurs, est ce qui selon moi devrait être la base d'un modèle idéal d'intégration. Les deux parties impliquées doivent fournir un effort réel pour faire en sorte que le dîner constitue une expérience agréable. Toutes deux doivent œuvrer en faveur de l'intégration.

Est-ce que le Luxembourg est un bon modèle en matière d'intégration ? Le bilan de l'intégration au Luxembourg est-il positif ? Oui, absolument. Est-ce qu'il reste des progrès à accomplir ? Oui, encore une fois. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous êtes tous là aujourd'hui, pour améliorer le processus d'intégration ici au Luxembourg.

Ma contribution à cette conférence va être de partager avec vous l'expérience que j'ai vécue, à savoir ma venue d'Inde au Luxembourg. Je vais vous parler de ce que j'ai ressenti et ce que j'ai vu du processus d'intégration.

Commençons par le début: la première étape. Avant l'intégration, il y'a l'immigration. Et je pense que c'est quelque chose qu'aucun pays ne maîtrise.

J'ai voyagé dans plusieurs pays déjà et l'immigration pose problème partout. Au Luxembourg aussi, j'ai rencontré quelques problèmes dans ce domaine.

Ma femme est polonaise, elle est venue au Luxembourg pour y travailler et j'ai donc fait une demande de visa pour la rejoindre. Elle travaille ici parce qu'elle y est autorisée.

J'ai donc fait une demande de visa en Inde, mais les visas luxembourgeois sont pris en charge par l'ambassade de Belgique en Inde. Et l'ambassade de Belgique confie ces tâches à un tiers.

Donc en fait, pour venir dîner au Luxembourg, j'ai dû aller frapper à la porte de quelqu'un de complètement extérieur au dîner.

C'est ce que j'ai fait. J'y suis allé et j'ai dit « Bonjour, je veux aller au Luxembourg parce que ma femme dîne là-bas. Est-ce que je peux me joindre à elle ? » Ils m'ont répondu : « Oui, peut-être », et m'ont demandé d'attendre.

Malheureusement j'ai dû attendre pendant 4 mois. Je pense que le problème résidait dans un manque de communication entre les 3 parties impliquées dans le processus; et je suis indien, alors croyez-moi, la délégation ça me connaît!

Quand vous passez par un intermédiaire qui lui aussi passe par un intermédiaire, il y a souvent un problème de communication.

J'ai finalement réussi à obtenir mon visa et je suis venu au Luxembourg. Quand je suis arrivé ici, j'ai été très surpris. J'avais l'impression d'être en Inde : il pleuvait tout le temps, c'était comme la saison des moussons !

Ensuite, le processus de mon intégration a commencé. Dans ma tête, la première phase de l'intégration est l'accueil. Si quelqu'un vient dîner chez vous, vous ouvrez la porte et vous l'invitez à l'intérieur. C'est une étape très importante. Si vous n'accueillez pas la personne comme il se doit, vous ne passerez pas un agréable dîner.

Je suis sorti de mon appartement dès le premier jour de mon arrivée au Luxembourg. J'ai descendu la rue pour aller à la commune afin de faire la demande de ma carte de séjour. Une personne marchant dans la rue m'a dit « bonjour ». Une autre m'a dit « Moien ». J'étais très surpris parce que si vous allez en Inde, une telle chose ne vous arriverait jamais. Personne ne vous dirait « Namasté » en vous croisant, sauf pour vous vendre quelque chose. J'étais vraiment très content et je suis allé à la commune. Je me suis occupé de mes papiers. L'administration m'a été d'une très grande aide et j'ai été surpris que les gens parlent anglais. Pour moi, c'était très pratique parce que j'ai pu faire mes papiers très facilement. J'ai trouvé des masses d'informations sur les cours de langues, la vie de tous les jours, la recherche d'un emploi et d'autres choses de ce genre. Je me suis dit que le dîner allait être très réussi.

La deuxième phase de l'intégration, c'est l'emploi. C'est le plat principal du dîner. Cependant, pour quelqu'un venant d'un pays non européen, c'est difficile de trouver rapidement un emploi et de travailler au Luxembourg, notamment à cause du permis de travail et de la langue. Heureusement, je suis allé à l'ADEM et ils ont essayé de m'aider malgré que ma situation soit assez compliquée. J'ai réussi à trouver un travail, maintenant je travaille dans une banque.

La troisième étape du processus d'intégration est la communication et le dialogue. C'est très important lorsque vous participez à un dîner de parler à toutes les personnes se trouvant autour de la table. Si vous ne maîtriser pas la langue, vous ne pourrez parler avec personne. J'ai trouvé le Centre des langues qui s'est avéré être une bonne option pour apprendre rapidement. J'ai commencé à apprendre le français. Mon niveau n'est pas assez bon pour que je vous fasse ce discours en français, mais cela m'a quand même aidé dans mon processus d'intégration. Je trouve qu'au Luxembourg, il est très facile de parler aux gens dans les administrations notamment à un décideur et d'exposer ses problèmes. En Inde, je n'ai jamais rencontré de ministre, de bourgmestre, de député, aucune personne de ce genre durant toute ma vie passée en Inde. Ici, dans l'intervalle de mes quatre premières années, j'ai rencontré quelques personnes très facilement. Je pense qu'ici il est plus facile d'approcher des gens ici que dans d'autres endroits.

La quatrième étape de l'intégration est la citoyenneté active. C'est l'étape au cours de laquelle on doit apporter sa contribution au processus de l'intégration. Si vous allez à un dîner, c'est une bonne idée d'emmener une bouteille de vin, une contribution au dîner en somme. Parfois, à la fin du dîner, vous pouvez proposer de débarrasser la table ou de faire du café. Je trouve qu'au Luxembourg il ya beaucoup de domaines dans lesquels on peut être actif. J'ai trouvé JCI. J'en suis membre et j'ai commencé à m'impliquer dans des projets. C'est ma façon de contribuer à la société luxembourgeoise. Grâce à cela et les multiples possibilités de réseaux à la disposition de personnes étrangères comme moi, je connais plus de personnes au Luxembourg qu'en Inde, après 28 années passées là-bas.

C'est un des points positifs au Luxembourg, on est amené à connaître beaucoup de gens.

En ce qui me concerne, la phase finale du processus d'intégration est la nationalité. Je pense qu'il s'agit d'un sujet vraiment important parce que si vous avez réussi les 4 premières étapes, si le dîner s'est bien passé, alors la dernière phase tombe sous le sens. Vous voulez à votre tour inviter votre hôte à dîner, montrer que désormais vous faites partie de la famille. « Reviens dîner à la maison quand tu veux ». C'est un peu difficile; j'ai appris il y a quelque temps qu'il faut avoir vécu 7 ans ici pour pouvoir faire une demande d'obtention de la nationalité luxembourgeoise. C'est quelque chose qui n'a pas de sens pour moi: si le dîner s'est bien passé et que vous appréciez la personne, on devrait pouvoir l'inviter quand on veut et ne pas avoir à attendre si longtemps. C'est la dernière pensée que je voulais vous communiquer, mais c'est en fait plus une question.

Mesdames et Messieurs, je pense que concernant l'intégration, le Luxembourg s'en sort vraiment bien. En effet, il suffit de comparer avec d'autres pays. Je trouve que c'est vraiment bien au Luxembourg. Je m'y sens très bien, j'ai l'impression de pouvoir y jouer un rôle. Je

suis connecté; je suis plus connecté que je ne l'ai jamais été dans ma vie. Et je me sens très actif ici. Je peux activement participer à des discussions, comme aujourd'hui par exemple.

Le Luxembourg a un très gros avantage de par sa taille et je pense qu'il devrait se servir de cet avantage pour être le meilleur au monde en termes d'intégration.

Je tiens à tous vous remercier pour avoir été si patients et pour m'avoir écouté aujourd'hui. Je voudrais également féliciter les organisateurs de cet événement pour avoir mis en place ce fantastique forum de dialogue et de discussion sur un sujet aussi important que l'intégration.

Merci beaucoup.